LETTRE
D'UN PATRIOTE
SUR LA TOLÉRANCE CIVILE
DES PROTESTANS DE FRANCE

Et ſur les avantages qui en réſulteroient pour le Royaume.

In multitudine Populi gloria Regis.
Prov. XIV, 28.

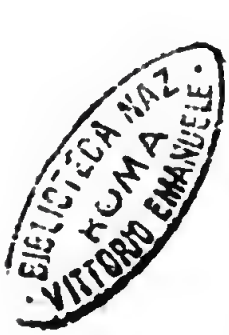

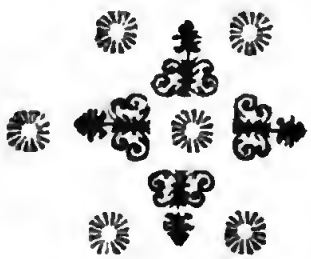

M. DCC. LVI.

LETTRE

D'UN

PATRIOTE

SUR LA TOLÉRANCE CIVILE

DES PROTESTANS DE FRANCE.

MONSIEUR,

LA nouvelle que vous venez de m'annoncer, ſeroit-elle bien fondée ? & ne préſumez-vous pas trop en faiſant eſpérer aux Proteſtans de France un changement de ſort, qu'ils ſouhaitent depuis ſi longtems & que juſqu'ici ils ont regardé comme impoſſible ? L'eſprit de patriotiſme, qui préſide dans le Conſeil de

notre Monarque Bien-aimé s'étendroit-il juſqu'à jetter ſes regards ſur un peuple, que le malheur des tems ſembloit avoir condamné à un éternel oubli? Ceſſeroit-on de ſurprendre la religion du meilleur des Princes? Ce véritable Pere du peuple voudroit-il enfin reconnoître qu'il y a des Proteſtans dans ſon Royaume; & que cette partie de ſes ſujets mérite d'être conſidérée, non pas, à la vérité, par le mal qu'ils ſeroient capables de faire, mas par le bien que l'on en pourroit tirer, en leur accordant ſeulement une exiſtence civile?

On a voulu ſupprimer le Proteſtantiſme en France, & on cru bien faire par pluſieurs raiſons. On diſoit que la Religion & la Politique exigeoient également la revocation de l'Edit de Nantes; & on prétendoit que le bien de l'Egliſe, auſſi bien que celui de l'Etat, demandoit néceſſairement ce ſanglant ſacrifice. Quoi, cependant, de moins fondé, que ce rigoureux ſyſtème?

Je laiſſe aux Théologiens le ſoin de prouver que la tolérance civile s'accorde, non-ſeulement avec les déciſions de l'Ecriture, mais encore avec les ſentimens des Péres: il me ſuffit d'avoir les Fleuri

& les Fenelon pour garans de cette vérité ; & je crois, qu'il ne faut pas des lumiéres bien conſidérables pour concevoir, que les devoirs de l'humanité ne pouvant jamais être en contradiction avec ceux du Chriſtianiſme, on ne ſauroit faire un crime à quelqu'un, de ce qu'en matiére de Religion, il ne penſe pas comme nous. Mais, ce que je ne ſaurois comprendre, c'eſt que le Miniſtére de France, qui ſous le regne de LOUIS le Grand a donné tant de preuves de pénétration & de ſageſſe, ait pu ne pas prévoir le tort immenſe que la ſuppreſſion de la Religion Proteſtante devoit naturellement cauſer à tout le Royaume.

IL ſeroit auſſi ſuperflu que téméraire, de ma part, de vouloir examiner les reſſorts cachés d'une révolution auſſi funeſte pour l'Etat : mais je vous demande la permiſſion, Monſieur, de vous communiquer les réflexions que j'ai faites ſur cette matiere ; & je me flatte que vous conviendrez avec moi, que notre Monarque Bien-aimé ne pourroit pas donner une preuve plus éclatante de ſon amour pour le bien public, & de la tendreſſe de ſon cœur, qu'en tolérant les Proteſtans de

ſon Royaume, & en leur rendant une partie de leurs anciens priviléges. Pour cet effet, je vous tracerai d'abord un tableau moins circonſtancié que fidèle des maux dont la ſuppreſſion de la Religion Proteſtante en France a été ſuivie. J'examinerai enſuite les avantages réels qui réſulteroient de la tolérance des Proteſtans : & je finirai par répondre à quelques objections que vous pourriez peut-être me faire ſur cet objet. Je craindrois, Monſieur, de vous ennuyer, ſi je n'étois perſuadé que l'amour du bien public vous fait volontiers ſacrifier une heure à la lecture, lorſqu'il eſt queſtion du bonheur de l'Etat, de la félicité des citoyens, & de la gloire du Monarque.

MAUX *qui ont ſuivi la révocation de l'Edit de Nantes.*

TIRONS le rideau ſur les événemens des derniers ſiécles ; & ne renouvellons pas la mémoire de ces tems affreux, où l'ambition & la politique, couvertes du voile de la religion, inonderent l'Euro-

l'Europe du ſang de ſes habitans ; où la fureur du fanatiſme fut portée à ſon comble, & ne reſpecta pas même la perſonne ſacrée des Monarques.

LOUIS le Grand fit diſparoître ces ſiécles de fer. Sa grandeur d'ame ſe communiqua à ſes ſujets ; la douceur & l'humanité ſuccéderent à la férocité des mœurs ; & plût à Dieu que ces changemens euſſent été univerſels ! Mais les anciens préjugés prévalurent encore chez pluſieurs de ceux qui auroient dû être les premiers à les combattre. On perſuada ce Monarque, qu'après avoir vaincu l'Europe réunie contre lui, il lui reſtoit encore la matiere d'un bien plus beau triomphe, & que pour mettre le comble à ſa gloire, il falloit extirper l'héréſie de ſes Etats

RIEN de ſi facile, en apparence, que l'exécution de ce projet. Au lieu de perſécuter les Proteſtans par le fer & la flamme, il ne s'agiſſoit que d'attirer les uns par des bienfaits, d'engager les autres à rentrer dans le ſein de l'Egliſe par la privation des anciennes prérogatives, d'affoiblir inſenſiblement par cette double voie. le parti, & de commander au reſte.

ON travailla ſur ce plan, pendant l'eſ-

pace de trente ans. On fit entendre enſuite à ce grand Roi que le nombre des Proteſtans avoit tellement diminué, qu'il en reſtoit encore à peine quelques veſtiges : & après avoir ainſi ſurpris la religion de Sa Majeſté, au grand préjudice de l'Etat, on lui arracha la fameuſe revocation de l'Edit de Nantes. Le faux zèle applaudit à cette derniere démarche, les véritables patriotes en gémirent, & nous déplorons aujourd'hui les déſaſtres dont cette revocation a été ſuivie.

Il eſt inutile de vouloir vous déguiſer tous ces maux ; il faudroit fermer les yeux volontairement pour ne pas les appercevoir. Par la révocation de l'Edit de Nantes la France a été affoiblie conſidérablement ; les forces de nos voiſins ont été de beaucoup augmentées, nos Manufactures ſont tombées, & le Commerce a ſouffert un tort irréparable.

Je dis que la France a été conſidérablement affoiblie ; & je n'ai pas beſoin de faire de grands efforts pour vous prouver cette vérité. C'eſt un principe inconteſtable, que la force d'un Royaume conſiſte dans le nombre de ſes habitans. En France même, on a été tellement perſua-

dé

dé de cette maxime, que prévoyant les émigrations, dont la révocation de l'Edit de Nantes alloit être ſuivie, on fit l'impoſſible pour les prévenir; & on décerna les peines les plus rigoureuſes contre tous ceux qui entreprendroient de ſortir du Royaume. Mais, que ces efforts ont été inutiles, pour contenir une foule de malheureux, que les perſécutions & les dragonnades avoient mis au comble du déſeſpoir! Incapables de trahir leur conſcience par des abjurations ſimulées & ſacriléges; privés de tout état par leur Souverain; réduits à la derniere miſere par les excès d'un ſoldat effréné; les péres de famille ruinés, les épouſes violées, les enfans arrachés de leurs bras, & leurs biens livrés au pillage; quelle menace pouvoit être aſſez forte pour les empêcher de chercher leur ſalut dans la fuite, puiſqu'ils regardoient la mort même comme leur plus douce conſolation? Auſſi les a-t-on vu braver tous les dangers auſquels leur émigration les expoſoit; & en moins de dix ans l'Angleterre, la Hollande, la Suiſſe, l'Allemagne, le Dannemarck, & tout le Nord ont été peuplés d'un nombre infini de fugitifs, qui échappés aux calamités,

éloi-

loignés de leur patrie, dénués de toute reſſource & expoſés à la rigueur des climats les plus rudes, s'eſtimoient encore heureux d'avoir remporté la vie.

M. de Voltaire ne fait monter le nombre de ces réfugiés qu'à 800, 000. Mais ſi cet homme célébre avoit eu les mémoires que je poſſéde, & dont la fidélité eſt avérée, il auroit vû que ſans exagérer, on peut aſſurer, que depuis cette malheureuſe révocation juſqu'aujourd'hui, il eſt ſorti de France plus de deux millions de perſonnes. Dans un nombre ſi prodigieux d'hommes, combien ne s'en eſt-il pas trouvé, qui par leur induſtrie & par leur travail méritoient d'être conſidérés? Quelle perte, Monſieur, que celle de deux millions d'habitans pour un royaume tel que la France! Vous ſçavez le beſoin d'hommes que nous avons, ſoit pour compléter nos armées, que la gloire du Monarque & la jalouſe inquiétude de nos voiſins nous obligent d'entretenir toujours dans un état formidable; ſoit pour porter notre Marine à ce dégré de perfection dont elle eſt ſuſceptible, & qui nous mettroit en état de dompter le fier orgueil des prétendus maîtres de la mer; ſoit,

ſoit pour peupler nos colonies, qui, faute d'hommes, ne peuvent ſortir de leur état languiſſant ſoit pour le ſoutien de nos manufactures, qui depuis leur établiſſement ont été pour nous une ſource intariſſable de richeſſes, & dont l'état floriſſant n'eſt dû qu'à l'induſtrie infatigable des anciens Proteſtans du Royaume; ſoit enfin pour augmenter cette partie ſi précieuſe & trop négligée du Royaume, je veux dire nos cultivateurs, dont le nombre trop modique eſt découragé par l'excès du travail, & laiſſe une bonne partie de nos terres en friche.

NOUS voyons toutes ces pertes, l'amour de la patrie nous les fait déplorer; mais nos voiſins en profitent & les rendent par-là d'autant plus conſidérables. L'Angleterre fourmille de Proteſtans François, qui par leur induſtrie, enrichiſſent la nation, & font fleurir le commerce. Ce n'eſt même que par les émigrations d'Allemagne & de France, que les colonies de la Grande Bretagne, en Amérique, ſont devenues ſi formidables, Un Suédois (*a*) qui a paſſé l'été dernier dans notre

(*a*) Je viens de voir le Mémoire ſur les mariages clande-

notre ville, revenant de la Virginie où il a vécu pendant dix ans, m'a aſſuré que pendant ſon ſéjour en Amérique, il étoit arrivé chaque année environ trente mille perſonnes Allemandes ou Françoiſes, à qui la perſécution avoit fait abandonner leur patrie, & que l'Angleterre accueillît de la maniere la plus favorable. Voilà donc trois cent mille citoyens que nos voiſins ont acquis de plus pendant un ſi court eſpace de tems, & dont la moitié pour le moins auroit bien mieux aimé vivre ſous la domination Françoiſe, ſi les perſécutions ne les avoient forcés de chercher un autre aſyle.

QUELLE force la Hollande n'a-t'elle pas acquiſe par ces mêmes émigrations! Toutes les villes des Provinces-Unies ſont remplies de Proteſtans François. Dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, on en a for-

clandeſtins des Proteſtans : & je trouve que le même fait y eſt rapporté. Je ne ſçais qui peut l'avoir communiqué á l'auteur de cet excellent ouvrage ; mais je n'ai pas cru mal faire de le repéter ici une ſeconde fois ; non-ſeulement parce qu'il ne ſçauroit être aſſez publié, mais auſſi parce que je le tiens de la propre bouche de cet étranger, qui me l'a raconté á ſon paſſage dans notre ville.

a formé des régimens entiérs, qui en combattant contre la France & pour leurs nouveaux Souverains, reſſentirent juſqu'au fond de l'ame chaque coup qu'ils étoient obligés de porter à leurs anciens compatriotes.

Il en eſt de même dans preſque toutes les provinces Proteſtantes d'Allemagne. Vous n'y ſçauriez faire un pas ſans rencontrer des colonies Françoiſes, qui par le ſecours que l'humanité excitée par la politique leur a fournis, ſe trouvent aujourd'hui dans l'état du monde le plus floriſſant. Que dirai-je des états du Roi de Pruſſe, dont les landes & les ſables déſerts ont été changés en campagnes fertiles & riantes par les réfugiés ; & dont la capitale ſeule renferme plus de vingt mille habitans François, que le déſeſpoir a chaſſés de leur patrie, que la Religion ſeule retient dans une terre étrangére, & dont l'induſtrie a été la baſe de la puiſſance de ce ſage & redoutable Monarque ?

Mais, Monſieur, ce qui mérite le plus l'attention du Gouvernement, ce n'eſt pas ſeulement le nombre des réfugiés, mais ce ſont ſurtout les avantages qu'ils ont portés chez l'étranger : avantages dont perſon-

perſonne ne peut diſconvenir, & qui, par une ſuite naturelle, ne peuvent qu'influer beaucoup ſur toutes nos Manufactures, & ſur notre Commerce en général. Si parmi le nombre des refugiés, il s'en eſt trouvé beaucoup qui ont ſauvé une partie de leurs biens, il en eſt infiniment davantage, qui, pour toutes richeſſes, n'ont emporté que leur induſtrie. Mais, que cette induſtrie a été ruineuſe pour notre Commerce! Avant la révocation de l'Edit de Nantes, la France rempliſſoit preſque toute l'Europe du produit de ſes Manufactures. Et vous jugez par-là des ſommes immenſes que ce commerce faiſoit entrer dans le Royaume. L'Eſpagne y apportoit les lingots du Pérou, pour les échanger contre des marchandiſes, dont la valeur intrinſéque alloit tout au plus au tiers de ce qu'elles étoient payées; & les deux autres tiers étoient par conſéque nt le prix du travail & de l'induſtrie de nos ouvriers & de nos commerçans. L'Allemagne toute entiere, la Pologne, le Dannemarc & la Suéde ne s'habilloient preſque que des étoffes de France, & les payoient argent comptant. L'Angleterre même tiroit de nos manufactures, & apportoit ſes tréſors en France.

ce. Nos ouvriers s'enrichiſſoient ainſi ; le commerce fleuriſſoit ; les coffres du Roi ſe rempliſſoient, & le mettoient en état de ſoutenir ces guerres longues & ruineuſes, que ſes voiſins, jaloux de ſa puiſſance, lui ſuſcitoient ſans ceſſe, & dont les reſſources qu'il trouvoit dans la fidélité, la bravoure & les richeſſes de ſes ſujets le faiſoient toujours ſortir avec gloire. Au milieu de la guerre, des forteresſes redoutables s'élevoient de toutes parts, pour garantir nos frontiéres de toute invaſion. Des armées nombreuſes rendoient notre Monarque victorieux ſur terre ; des flottes formidables faiſoient trembler les Puiſſances Maritimes ; & pendant que ces dépenſes exceſſives ſembloient avoir épuiſé tous les coffres, la Cour la plus magnifique, les fêtes les plus brillantes, & les bâtimens les plus ſuperbes annonçoient l'abondance dans le Royaume, & attiroient une foule d'étrangers dans la Capitale.

QUELLE différence, Monſieur, de ces temps aux nôtres ! Les étrangers ont profité de nos fautes. Les réfugiés François ont élevé chez eux des manufactures de toute eſpece. L'Angleterre, la Hollan-

Hollande, le Dannemarc, la Suéde, les états du Roi de Pruſſe, & ceux de l'Impératrice Reine d'Hongrie, non ſeulement peuvent ſe paſſer de nos marchandiſes; mais l'entrée des étoffes provenantes des fabriques de France y eſt même ſéverement défendue. L'Eſpagne, dont un tribunal de ſang ſéviſſoit autrefois arbitrairement contre tout ce qui n'étoit pas Catholique; l'Eſpagne devenue plus ſage aujourd'hui, attire les Proteſtans François, l'Inquiſition les tolere, le Gouvernement les favoriſe, & s'en ſert utilement pour élever des manufactures, qui tôt ou tard nous menacent d'une perte irréparable.

Et qu'on ne diſe pas que je charge ici le tableau; & que le mal n'eſt pas à beaucoup près ſi grand que je le fais paroitre. Liſez, Monſieur, ce que le comte de Boulainvilliers en dit d'après les mémoires de quelques intendans (*a*). Monſieur de la Bourdonnaye déclare, qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes, il ſe faiſoit à Caudebec, Neufchâtel & autres endroits, un fort grand débit

(*a*) Boulainvilliers. Etat de la France. Extrait de la Généralité de Rouen.

bit de chapeaux foulés, qui paſſoient dans le Nord, en Hollande & en Angleterre; mais que depuis la révocation, les réfugiés ont établi dans ces pays des fabriques qui ont ôté le débit de celles de Normandie : qu'autrefois il abordoit à Rouen beaucoup d'étrangers, ſurtout de Hollandois, & que pluſieurs s'y établiſſoient au grand avantage du commerce; mais que la révocation de l'Edit de Nantes les a fait retirer. Monſieur Foucault, Intendant de Caen, annonce, (*a*) que le commerce eſt extrémement diminué dans cette Généralité depuis 1685; que la retraite des Religionnaires, qui étoient les plus forts marchands, ayant enlevé preſque tous ceux qui étoient en état de le ſoutenir, ceux qui ſont reſtés n'ont pas eu la force de le rétablir. Monſieur de Maupeou d'Ablége (*b*) écrit au Gouvernement, qu'on avoit établi au bourg de Colonge en Poitou une manufacture de droguets; mais que la guerre jointe à la retraite des Huguenots qui en ſoutenoient tout le commerce, l'avoit preſqu'auſſitôt ruinée; qu'au bourg de Chateigneraye, il y avoit auſſi une manufacture, mais qui

(*a*) Extrait de la Généralité de Caen.
(*b*) Extrait de la Généralité de Poitou.

avoit-ſouffert le même déchet par les mêmes cauſes. Monſieur de Bezon aſſure (*a*) qu'à Clérac en Guyenne, le commerce avoit été très-vif avant la révocation de l'Edit de Nantes ; mais que depuis, pluſieurs des meilleurs marchands avoient été obligés de ſe retirer ; que le commerce de Nérac qui ſe ſoutient par la navigation de la Baye, avoit beaucoup ſouffert par la révocation, parce quelle avoit ruiné ou fait fuir les principaux marchands Quel changement enfin, que celui de Monſieur de Mirômeſnil nous annonce (*b*), en diſant : qu'à Tours avant cette révocation funeſte, la ſeule manufacture de ſoye faiſoit travailler huit mille métiers & ſept cent moulins ; qu'elle occupoit vingt mille ouvriers, & plus de quatre mille autres perſonnes pour dévider de la ſoye ; & que le tarif de la ſoye de Tours montoit alors, tous les ans, à dix millions de livres : mais que depuis la révocation, il ne ſubſiſte plus que douze cens métiers & ſoixante-dix moulins, & qu'on n'y employe plus que quatre mille perſonnes ; que la Rubannerie qui, avant 1685, avoit ſeule trois mille métiers,

(*a*) Extrait de la Généralité de Bourdeaux.
(*b*) Généralité de Touraine.

métiers, n'en avoit depuis cette époque que ſoixante. Voilà des faits que perſonne ne ſçauroit révoquer en doute; & dont je pourrois très facilement augmenter le nombre, en parlant de la diminution bien plus frapante ſurvenue dans le commerce de Niſmes, de Lyon, de Marſeille & d'autres endroits conſidérables du Royaume: mais je n'ai pas le courage de vous déchirer davantage le cœur par le récit de tant de maux, dont nous ſommes nous-mêmes les premiers auteurs que l'on a pu prévoir, & que ſurement on auroit prévenus, ſi l'on avoit voulu écouter les conſeils d'une politique ſage & réfléchie, préférablement aux cris emportés d'un zèle mal éclairé.

MOYENS *de remédier aux maux que l'intolérance a cauſés.*

MAIS, ſuffit-il de ſentir & de déplorer les maux que nous éprouvons? Peut-on être patriote, & ne pas ſonger aux moyens d'y remédier? Et pourroit-on en trouver qui fuſſent aſſez efficaces pour nous faire rentrer en poſſeſſion de

nos anciens avantages ? Je prétends, Monſieur, que la choſe eſt poſſible, & je vais vous indiquer ces moyens. Je vous ai fait voir que la perſécution ſuſcitée contre les Proteſtans a été la ſeule cauſe de notre affoibliſſement, de l'aggrandiſſement de nos voiſins, de la décadence de nos Manufactures, ainſi que de celle de notre Commerce. Il me ſera facile de vous prouver maintenant, qu'en rendant aux Proteſtans une partie de leurs anciens priviléges, le Miniſtére, non-ſeulement remédieroit à tous les maux que la révocation de l'Edit de Nantes a occaſionnés, mais qu'il procureroit encore par-là au Royaume les avantages les plus conſidérables & les plus ſolides.

Je n'examine pas maintenant, s'il conviendroit de reſtituer aux Proteſtans tous les priviléges qu'on leur avoit accordés autrefois ; c'eſt à la prudente ſageſſe du Monarque qui nous gouverne, à décider ſur les bornes de la liberté de conſcience dont on pourroit les faire jouir. Mais, qu'on leur permette ſeulement d'avouer publiquement la Religion qu'ils profeſſent dans le cœur ; qu'on leur preſcrive une maniére de ſe marier, qui ne bleſſe point leur leur conſcience, en les rendant traîtres aux

deux

deux Religions ; qu'on les délivre de la frayeur continuelle où ils ſe trouvent, de voir leurs enfans enlevés, leurs biens confiſqués, & leurs perſonnes menacées des horreurs des cachots & des galéres ; qu'en un mot on leur accorde les mêmes avantages que l'on ne refuſe pas aux Juifs : & vous verriez, Monſieur, les effets que cette clémence produiroit ſur un peuple qui eſt porté d'inclination pour ſon Monarque & pour ſa patrie.

On a beau vouloir ſe le diſſimuler, le Miniſtére ſçait à n'en pouvoir douter, que les émigrations, loin d'avoir ceſſé, augmentent depuis quelque tems plus fort que jamais ; qu'encouragés ſecretement par des émiſſaires, & publiquement par les offres conſidérables qu'on leur fait de toutes parts, les Proteſtans ſe retirent les uns après les autres ; & que l'été dernier il eſt ſorti plus de cinquante familles de la ſeule province de Poitou. S'il eſt avéré que l'excès ſeul des maux qu'on leur fait éprouver les oblige de quitter leur patrie, il eſt inconteſtable auſſi, que la moindre lueur d'eſpérance les détermineroit d'y reſter. Que ſeroit-ce, ſi on les rétabliſſoit réellement dans une partie de leurs anciens priviléges ?

S'IL eſt des hypocrites parmi eux ; qui nous trompent, & qui, par une abjuration ſimulée, obtiennent enfin la permiſſion de ſe marier ; s'il en eſt d'autres, qui bravant les événemens, préférent de ſe marier clandeſtinement devant les Miniſtres du déſert, & s'expoſent par-là non-ſeulement à la rigueur des loix pénales, mais encore au danger de voir leurs enfans tôt ou tard déclarés illégitimes & incapables de ſuccéder ; il en eſt infiniment davantage, qui aiment mieux s'expatrier ou renoncer au mariage que de troubler ainſi leur repos. Or, par la retraite des uns & par le célibat des autres, l'Etat n'eſt-il pas privé d'un nombre infini de ſujets dont il pourroit tirer les ſervices les plus importans ? Qu'on leur permette au contraire de ſe marier, & qu'on leur accorde les droits ſacrés de peres & de meres, vous verriez dès la premiére année plus de cent mille mariage de célébrés, dont la progreſſion eſt aiſée à calculer, & qui pour le moins fourniroient par an une cinquantaine de milliers d'habitans de plus au Royaume. Quelle pépiniere, Monſieur, pour la culture de nos terres, pour le ſoutien de nos manufactures & ſur-tout pour l'augmen-

l'augmentation de nos forces de terre & de notre Marine.

PERMETTEZ-moi de m'arrêter à ce dernier article, qui dans les circonſtances préſentes mérite le plus nôtre attention. Vous ſçavez que la plupart des côtes de Normandie ne ſont habitées que par des Proteſtans; & que depuis le Poitou juſqu'à Bayonne, les trois quarts pour le moins des habitans des côtes profeſſent la même Réligion. Le voiſinage de la mer fait que ces gens ne s'appliquent qu'à la navigation. Les Anglois ont beſoin de matelots; rien de ſi facile que le paſſage de la mer, à des gens qui veulent s'échapper. L'intolérance nous engagera-t-elle à fournir des armes à nos rivaux, tandis que nous pourrions nous en ſervir utilement pour les combattre; & que profitant des avantages que la nature & la juſtice nous donnent ſur eux, nous pourrions leur faire craindre un pavillon, auquel depuis longtemps ils n'ont ceſſé d'inſulter? Je ſçais que la France n'a jamais manqué d'hommes pour équipper les flottes les plus formidables: mais, qui ne ſçait auſſi, que l'Angleterre eſt bien éloignée d'avoir les mêmes avantages,

qu'elle a beſoin d'étrangers pour compléter ſes matelots ; que pour les attirer, elle n'épargne ni peines ni dépenſes, & que peut-être le nombre de ſes vaiſſeaux ſeroit réduit à moitié ſans le ſecours des matelots François, Allemands & Hollandois ? Profiteront-ils toujours de nos fautes ? & n'eſt-il pas temps que le paſſé nous faſſe ouvrir les yeux ſur l'avenir ?

Il en eſt de même de ce qui regarde nos troupes de terre. Le François eſt né ſoldat, la gloire le guide, ſa bravoure & ſa fidélité ſont à toute épreuve. En conſervant les habitans du Royaume, en augmentant leur nombre par des voies légitimes, c'eſt-à-dire, en procurant aux Proteſtans les moyens de vivre dans leur patrie ſans crainte pour leurs perſonnes, & ſans inquiétudes pour leurs familles & pour leurs biens ; ne pourroit-on pas ſe paſſer de ce grand nombre de troupes étrangeres & mercénaires, dont l'entretien coûte beaucoup plus que celui des nationales, & dont la plupart eſt infiniment diminué par les déſertions, au moment que leur ſervice nous devient le plus indiſpenſablement néceſſaire ? Car qu'on excepte de ces corps les Suiſſes naturels, & les ſujets que l'Alſace & la Lorraine peuvent

vent nous fournir ; peut-on compter raiſonnablement ſur les autres, que l'intérêt, le libertinage ou la déſertion nous ont amenés, & que les mêmes motifs nous enlévent à la premiere occaſion ? L'officier par ce moyen eſt ruiné, le ſervice eſt gêné, & le ſuccès des opérations devient douteux : tandis qu'en ne menant en campagne que des troupes nationales, nous ne ſerions pas expoſés aux mêmes riſques, & que nous pourrions nous aſſurer de la réuſſite, non ſeulement par la bravoure naturelle de nos ſoldats, mais encore par le zèle, que leur inſpirent la gloire du Souverain, l'honneur de la patrie & la conſervation de leurs propres foyers ? Et ſi c'eſt une politique de ménager les ſujets du Royaume en prenant des étrangers à la ſolde, n'en ſeroit-ce pas une bien plus grande de tâcher de ſe ſuffire à ſoi-même ſans avoir beſoin de recourir à d'autres ?

CETTE réflexion me conduit naturellement à une autre qui mérite toute l'attention du Gouvernement. Je n'ai parlé juſqu'ici que des ſujets que l'on pourroit conſerver dans le Royaume en leur accordant la liberté d'y vivre ſelon leur conſcience. Mais, que direz-vous, Monſieur, lorſque vous jetterez les yeux ſur cette foule

ſoule de Proteſtans François, qui ſont ſortis de leur patrie, qui ont peuplé les pays étrangers, qui s'y ſont établis; mais qui n'y demeurent qu'à regret, & qui ne demandent pas mieux que de revenir en France, s'ils prévoyoient ſeulement la moindre apparence de ſoulagement? Que ce ſoit ſympathie, préjugé, ou vérité, tout homme aime ſa patrie; & le François a cet avantage ſur les autres nations, que la beauté du climat, la fertilité du ſol, l'affabilité de ſes compatriotes, & la douceur du gouvernement, juſtifient l'éloignement qu'il a pour toute domination étrangere. Quels maux ne falloit-il pas faire éprouver aux Proteſtans pour les déterminer à la fuite! Avec quelle joie ne retourneroient-ils pas dans leur pays natal, s'ils pouvoient s'y promettre une eſpèce de tolérance!

Et qu'on ne diſe pas que les enfans nés des anciens Religionaires & élevés chez l'étranger, ont oublié le lieu de la naiſſance de leurs peres, qu'ils ont contracté le goût & l'habitude du pays dans lequel ils vivent; & que jamais ils ne retourneroient en France, quand même ils n'auroient rien à craindre pour leur conſcience & pour leur tranquilité. Pour faire

cette

cette objection, il faut n'avoir jamais connu les Proteſtans réfugiés. Quant à moi, qui les ai vu de près & qui connois leur façon de penſer, je vous proteſte, Monſieur, que de cent il n'y en a pas dix qui ne ſouhaitent de tout leur cœur de retourner en France. La premiere nouvelle d'une tolérance accordée a leur Religion, les feroit revenir par milliers de tous les côtés; & avant l'eſpace de dix ans, nous en compterions pour le moins un million de plus dans le Royaume. Quel avantage que cette augmentation d'habitans pour un Royaume tel que le nôtre! Et ſi l'on en reconnoît l'importance, à quel prix ne devroit-on pas ſe le procurer?

MAIS, que dis-je, Monſieur? la conſervation des ſujets du Roi, le retour de ceux qui ont quitté la patrie, la diminution des forces des voiſins jaloux de la gloire de notre Monarque, & l'augmentation certaine du nombre de ſes ſujets, ne ſont pas les ſeuls avantages que je regarde comme des fruits inſéparables de la tolérance. Il en eſt d'autres qui ſont bien plus conſidérables, & auſquels on n'a peut-être jamais penſé. Tout le monde convient que la décadence de nos Manufactures, la diminution de notre Commerce,

ce, & par conſéquent des richeſſes du Royaume, ne proviennent que de la perſécution ſuſcitée contre les Proteſtans, & de la néceſſité où on les a réduits de chercher un aſyle dans les pays étrangers. Chacun ſçait que la plupart des Manufactures établies chez les autres Nations ne doivent leur état floriſſant qu'aux François réfugiés; mais, ce que tout le monde ne ſçait pas, & ce que je puis vous aſſurer comme une vérité très certaine, c'eſt que ces mêmes Manufactures ne ſe ſoutiennent encore aujourd'hui que par les François; & qu'elles tomberoient dès à préſent, ſi l'on facilitoit aux Proteſtans les moyens de rentrer & de vivre dans leur patrie.

En effet, Monſieur, j'ignore ſi c'eſt la Politique des réfugiés, ou l'indolence & la ſécurité des peuples chez leſquels ils ſe ſont retirés, qui en eſt la cauſe: mais le fait exiſte, que les Manufactures étrangeres ne ſçauroient jamais ſubſiſter ſans le ſecours des François. Le pere ne tranſmet ſa ſcience qu'à ſon fils, les ouvriers qu'il emploie ſont François; & leur nombre, au lieu de diminuer, augmente tous les jours par les perſécutions journalieres qu'ils éprouvent dans leur patrie, & par les promeſſes magnifiques dont on ſe ſert pour

pour les attirer. En un mot, les naturels du pays jouiſſent du travail des François, ſans ſonger à profiter de leur ſcience. Cette vérité préſuppoſée, vous conviendrez avec moi, que les Manufactures étrangeres tomberoient néceſſairement, dès que vous les ſapperiez par les fondemens, en frayant aux ouvriers le chemin de leur patrie. Et ſuppoſé qu'il en dût reſter quelques-unes, leur nombre très-médiocre & la mauvaiſe qualité de leurs productions mettroient toujours les étrangers dans la néceſſité d'avoir recours à la France, comme à la premiere ſource. Pas un Proteſtant ne ſongeroit plus à ſortir du Royaume. La Suiſſe ne fourniroit plus cette quantité prodigieuſe de contrebande, qui inonde toutes nos provinces. La Hollande, l'Autriche, l'Angleterre, le Dannemarc, la Suéde & la Pruſſe ſeroient obligées de révoquer les arrêts qui défendent l'entrée des marchandiſes de France dans ces états. Les étrangers viendroient eux-mêmes dépoſer leur argent dans nos coffres, l'induſtrie ſeroit récompenſée, le négociant s'enrichiroit, les droits du Roi augmenteroient de jour en jour, le Commerce fleuriroit, la puiſſance & la gloire de la nation s'étendroient, & le bonheur gé-

général de tous les François repoſeroit ſur des fondemens inébranlables.

POUR vous convaincre enfin des avantages de la tolérance en général, & pour appuyer les raiſonnemens par des faits, je vous prie, M. de conſidérer les Etats de l'Europe, qui au lieu d'établir chez eux une eſpèce de Monarchie ſpirituelle, ſe ſont au contraire déclarés pour la liberté de conſcience. Vous connoiſſez la Grande Bretagne, & vous ſçavez qu'elle ne peut entrer en comparaiſon avec la France, ſoit pour le nombre d'hommes, ſoit pour l'étendue des provinces qui en dépendent, ſoit pour les productions du pays, ſoit enfin pour ſa ſituation à l'égard du Commerce. Cependant malgré cette infériorité ſi marquée & ſi générale, ce Royaume trouve en lui-même des reſſources aſſez fortes pour ſoutenir les guerres des plus ruineuſes, & pour entretenir les flottes aſſez formidables pour s'arroger l'empire ſur les mers, & pour oſer braver la France.

D'OU viennent ces reſſources conſidérables, Vous me direz, & avec raiſon, que c'eſt le Commerce qui les lui fournit: j'en conviens; mais ce Commerce lui-même, d'où provient-il, ſi ce n'eſt la tolérance

rance qu'on accorde à tous les habitans? Le Catholique, le Proteſtant, le Juif & le Quaker y vivent dans une union & dans une tranquillité parfaites. Perſécutés chez les autres nations, ils trouvent à Londres un azyle contre les inquiſiteurs & contre leur tribunal ſanguinaire. Obligés d'y vivre, leur induſtrie va au-devant du beſoin: perſuadés que perſonne ne les troublera dans la poſſeſſion tranquille de leurs acquiſitions, & aſſurés qu'ils pourront tranſmettre à leurs enfans le fruit de leur travail, chacun en s'occupant pour ſon intérêt particulier, contribue de ſon côté au bonheur général: les campagnes ſont cultivées, les arts ſont récompenſés, le Commerce fleurit; & la nation eſt une des plus puiſſantes de l'Europe.

AJOUTEZ, Monſieur, à cet exemple un autre bien plus frapant encore. Conſidérez, je vous prie, les habitans des Provinces-Unies. Soumis à l'Eſpagne, & ne ſongeant qu'à mener une vie tranquille & ignorée, un peuple d'artiſans & de pêcheurs oſe lever le bouclier contre les tyrans qui l'oppriment. Excités à la révolte par les procédés barbares de l'Inquiſition, ils aiment mieux périr les armes à la main, & en défendant leur liberté, que d'être im-

immolée ſur un bucher à la fureur d'un Moine ſanguinaire. Le ſuccès répond enfin à la juſtice de leur cauſe. La fierté du cruel Duc d'Albe eſt obligée de céder. Soutenu par la France, & conduit par un Prince auſſi ſage que courageux, l'heureux Batave triomphe des Eſpagnols, & ſecoue le joug de l'Inquiſition. Mais après avoir reſſenti par lui-même les effets funeſtes de l'intolérance, comment ce peuple auroit-il pu devenir intolérant à ſon tour? Auſſi s'eſt-il gardé ſoigneuſement de tomber dans les fautes de ſes anciens maîtres. Au-lieu de les imiter, il les mit à profit, & il tendit les bras à tous ceux qui demandoient dêtre admis au nombre de ſes citoyens. Pour jouir de ce droit, il ſuffit d'être homme & vertueux; le Catholique y a élevé des Egliſes, le Proteſtant y a bâti des Temples, le Juif y a conſtruit des Synagogues: tous enſemble ſe ſont embraſſés comme fréres; chacun a ſervi Dieu ſelon les lumieres de ſa conſcience; les diſputes ont été renvoyées dans les écoles; & par cette union charitable & ce ſupport mutuel, chaque jour a vu croître le nombre de ces fortunés habitans; leur commerce, leurs richeſſes & leur puiſſance ſe ſont augmentées à vue d'œil,

d'œil, & dans l'eſpace tout au plus d'un demi ſiécle, la Hollande parvint à couvrir l'Océan de ſes flottes, à rendre ſon nom reſpectable en Europe, & à ſe faire craindre juſques dans le fond de l'Aſie.

Qu'on oppoſe à ce tableau celui de l'Eſpagne, à qui on n'a donné le nom de Catholique que lorſqu'elle ſemble avoir ceſſé de le mériter, & lorſque par ſa conduite elle a commencé à prouver qu'elle ne reſpiroit rien moins que les principes du Maître charitable dont nous devons être les diſciples. Rien ne manque à ce grand Royaume pour être dans l'état du monde le plus floriſſant & le plus formidable. Vous ſçavez, Monſieur, quelle réſiſtance il fit autrefois aux armes victorieuſes de Rome, & de quelle reſſource il a été par la ſuite à cette capitale du monde après qu'il eût été réduit en province. Envahi dans les ſiécles ſuivans par un eſſain de Barbares, ſaccagé & ruiné par des guerres inteſtines, il s'eſt toujours relevé de ſes déſaſtres par la fertilité de ſon terrein, par le zèle induſtrieux de ſes habitans & par ſa ſituation favorable pour le Commerce. Mais l'Inquiſition y arbora ſon étendard. Ferdinand écouta ſa voix funeſte. Il ne ſuffiſoit pas d'avoir vaincu les Mau-

res, il falloit les expulſer du Royaume ; & pour achever de le dépeupler, on réſolut auſſi d'extirper les Juifs. En employant les moyens que la Religion dicte pour éclairer cette nation aveugle, on auroit rempli les devoirs de charité auſquels nous ſommes obligés tous. Mais prêcher l'Evangile la torche à la main, immoler aux flammes ceux qu'on ne peut convaincre, exercer les cruautés les plus inouies ſur des malheureux qui n'ont d'autre crime que celui de n'être pas de notre ſentiment, & prétendre par-là de rendre un ſervice agréable à la Divinité ; c'eſt blaſphémer le Dieu que nous ſervons, c'eſt renier la Religion que nous profeſſons, c'eſt renoncer à la qualité d'hommes ; c'eſt être plus cruel que des léopards & que des tigres. Auſſi l'Eſpagne s'eſt-elle reſſentie des maux qu'elle a fait ſouffrir à ces malheureuſes victimes du zèle Dominiquain. Ses provinces autrefois ſi peuplées, ne ſont aujourd'hui que de vaſtes deſerts, Les villes manquent d'habitans, & les campagnes de cultivateurs. Les terres les plus fertiles par elles-mêmes, faute de laboureurs, ne préſentent à la vue en bien des endroits que des champs ſtériles, qui ſemblent reprocher aux habitans

bitans leur ingratitude. Il eſt vrai que depuis quelques années un ſage Miniſtre a fait tout ce qui dépendoit de lui, pour faire ſentir à cette Nation d'ailleurs ſi reſpectable, les avantages de la tolérance. Il appella les Proteſtans dans ce Royaume, & les favoriſa pour l'établiſſement des Manufactures. Mais il a payé cher ſon zèle patriotique. La foudre formidable de l'Inquiſition gronda, elle étouffa la voix du patriote; Nicolas eſt couronné, & Enſenade gémit dans l'exil.

Il en eſt de même du Portugal. Séduit par la contagion du voiſinage, il a ſubi le même joug; & le tribunal de l'Inquiſition y exerce encore aujourd'hui ſon empire en bravant les enfers qui ſemblent s'être ouverts pour l'engloutir. Enfant déteſtable des ténèbres! opprobre de la Religion! fleau des humains! Malheureux eſprit perſécuteur! régnerez-vous toujours ſur des peuples qui ſont profeſſion d'adorer un Dieu de charité & de paix, & qui ſçavent que jamais ils n'auront part à ſes promeſſes qu'en marchant ſur ſes traces?

Il eſt temps, Monſieur, que je finiſſe un tableau, qui ne peut que vous inſpirer de l'horreur, & que je n'ai pu vous re-

tracer ſans ſortir de mon caractére. Je vous ai prouvé par des raiſonnemens & par des faits, que les maux que l'intolérance a cauſés à la France ne ſont que trop réels. Je vous ai démontré également que la tolérance civile remédieroit à tous ces maux, & qu'elle procureroit à notre patrie des avantages très-conſidérables. Pour achever de vous convaincre, il ne me reſte plus qu'à répondre à quelques objections, dont pluſieurs ſemblent être d'une très-grande importance, mais qu'il me ſera aiſé de réduire en poudre dès qu'on voudra ſe donner la peine d'y réfléchir avec attention, & avec cet eſprit de patriotiſme qui convient à tout véritable citoyen.

PREMIERE OBJECTION.

Deux Religions ne peuvent ſubſiſter dans un Etat monarchique.

JE vous ai prévenu, Monſieur, dès le commencement de ma lettre, que je ne prétendois pas m'ériger en Théologien, vous me diſpenſerez par conſéquent d'entrer dans la diſcuſſion de cette importante queſtion : ſi la tolérance Eccléſiaſtique doit avoir lieu parmi les Chrêtiens, & juſqu'où elle doit s'étendre ? Mais, s'il eſt vrai que l'Egliſe ſoit autoriſée à lancer ſes anathémes contre des enfans rebéles, & à ſe ſéparer de communion d'avec ceux qui ne veulent pas recevoir ſes déciſions ; s'enſuit-il pour cela qu'il faille perſécuter ceux qu'elle ne pourra perſuader ? Les Proteſtans, en un mot, ne doivent-ils pas être tolérés dans le Royaume, parce qu'ils n'ont pas l'avantage de profeſſer la Religion du Prince ? Les intolérans ſoutiendront l'affirmative ; & ils allégueront pour premiere raiſon, que deux Religions ne peuvent jamais ſubſiſter enſemble en Fran-

France ; que, dans un Etat monarchique dans lequel il n'y a qu'un Roi & une Loi, il ne doit y avoir auſſi qu'une Foi : Ils ajouteront que l'expérience du paſſé doit nous rendre ſages pour l'avenir ; que les troubles dont le Royaume a été agité dans les ſeiziéme & dix-ſeptiéme ſiécles n'ont été cauſés que par la différence des Religions ; que ces mêmes troubles renaîtront dès que, par la tolérance, on donnera aux Proteſtans le tems de ſe multiplier, & de former par la ſuite un parti conſidérable dans l'Etat. Ce raiſonnement eſt ſpécieux ; mais il ne peut éblouir que ceux qui ſont accoutumés de n'enviſager les objets que de loin, & ſous une ſeule face.

On dit que deux Religions ne peuvent ſubſiſter dans un Gouvernement monarchique ; & que les y tolérer, c'eſt entretenir un vice dans l'Etat. Suppoſons d'abord que ce principe ſoit vrai, & qu'il ſoit plus fondé qu'il ne l'eſt en effet ; on conviendra du moins, que pour s'y conformer il faudroit prévoir une eſpèce de poſſibilité pour le mettre en exécution, & choiſir enſuite les moyens les plus convenables.

On a cru que les perſécutions & les peines infamantes & afflictives dompteroient les eſprits, & les feroient rentrer dans le devoir : & depuis plus de deux ſiécles on a conſtamment mis en uſage ce remède funeſte.

Que n'a-t'on pas fait pour empêcher l'établiſſement de la prétendue Réforme en France ; pour en réprimer les progrès, & pour diminuer le nombre de ſes partiſans ? Vous rappellerai-je le ſouvenir de ces fleuves de ſang, qu'on a fait couler de toutes parts ; de ces cruautés exercées ſur un nombre infini de malheureux, immolés à la fureur du fanatiſme, & au zèle emporté d'un Clergé mal éclairé ; de cette journée de la Saint Barthelemy enfin, dont l'idée ſeule fait frémir la nature ; & de tant d'autres excès dont les annales de ces temps font mention, & dont le P. Maimbourg lui-même n'a pu s'empêcher de dire :

Excidat illa lues ævo, nec poſtera credant
Secula !

Non, Monſieur, je voudrois plutôt, ainſi que lui, pouvoir les en effacer pour toujours : je vous prie ſeulement d'en tirer une conſéquence qui en reſulte naturelle-

rellement, ſçavoir : que la perſécution qu'on a fait éprouver aux Proteſtans, au lieu d'en diminuer le nombre, ne l'a fait qu'augmenter ; & qu'après avoir privé le Royaume d'un grand nombre de citoyens, après s'être baigné dans leur ſang, on a toujours ſenti qu'il étoit impoſſible de les extirper entiérement, & on a fini par leur rendre leur ancienne liberté.

Ces événemens, loin de m'étonner, ne préſentent à mon eſprit rien que de très-ordinaire & de très-naturel. Quiconque a étudié le cœur de l'homme, ſçaura que la violence & la force n'ont jamais été capables de le convaincre ; que les vérités les plus claires & les démonſtrations les plus ſolides perdent tout leur mérite, ſi celui qui veut perſuader ne trouve préalablement le ſecret de gagner la confiance de ceux qu'il doit inſtruire ; & que les Religions les plus abſurdes, & les ſuperſtitions les plus groſſieres ont eu leurs martyrs, lorſque ceux qui étoient établis pour les combattre ont voulu dominer ſur les eſprits, au lieu de les éclairer.

Combien d'exemples ne pourrois-je pas vous citer pour confirmer cette vérité ! Quoi de plus facile, dans les commencemens, que de ramener Arius ce fameux Héréſiar-

Héréſiarque du quatriéme ſiécle ; ſi l'Egliſe d'Alexandrie, au lieu des anathêmes & des banniſſemens, n'avoit employé d'abord que la douceur & la charité ? Quoi de plus funeſte que les progrès de cette même héréſie, parce qu'on employa le bras ſéculier pour chaſſer ceux qui la profeſſoient ? En 319, Arius étoit ſeul, en 356, ſes ſectateurs inondoient toute la Chrétienté. Saint Hilaire dans les Gaules, Saint Athanaſe dans l'Orient, & avec eux preſque tous les Evêques orthodoxes furent chaſſés de leurs ſiéges ; & Libére même eut la foibleſſe, pour revenir de ſon exil, de ſigner les actes du Concile de Rimini.

Dans les ſiécles ſuivans, combien de fois cette vérité ne s'eſt-elle pas confirmée ? & dans la prétendue Reforme même, combien ne trouverons-nous pas de preuves pour nous convaincre, qu'il ne tenoit qu'à la Cour de Rome d'arrêter dans leur premiere ſource les mouvemens de Luther & de Zwingle, ſi l'Egliſe, au lieu d'armer contre ſes enfans rebéles un bras vengeur, leur avoit tendu une main compatiſſante & maternelle ?

Mais, au lieu de perſuader, on a cru

cru devoir punir les démarches audacieuſes d'un foible Moine ; on a foudroyé ceux qui avoient embraſſé ſa défenſe : les eſprits ſe ſont aigris, la guerre s'eſt déclarée, & le mal eſt devenu ſans remède.

SANS enfin chercher des exemples chez l'étranger & trop éloignés de nos tems, je vous demande ſeulement, ſi depuis la fameuſe révocation de 1685, le nombre des Proteſtans a diminué en France ? On en a fait périr par les maſſacres & les ſupplices plus de cent mille uniquement dans le Languedoc & dans les Cévennes ; on en a mis à mort pour le moins autant dans le reſte du Royaume ; il en eſt ſorti de France infiniment davantage. Et malgré toutes ces pertes, les Religionaires ſont aujourd'hui auſſi nombreux qu'ils étoient avant la révocation de l'Edit de Nantes. Ce fait ſi bien connu du Miniſtère, & que je pourrois démontrer s'il le falloit, nous prouve mieux que tous les raiſonnemens du monde, que les voies de rigueur, les perſécutions & les peines afflictives n'empêcheront jamais les Proteſtans de demeurer fermes dans leurs ſentimens, que les maux mêmes qu'on leur fait éprouver ne feront

que

que les roidir contre les perſécutions ; qu'on perdra toujours un nombre prodigieux de ſujets utiles à l'Etat ; qu'on fournira aux ennemis de nouvelles forces pour nous braver ; & qu'ainſi, loin de s'approcher du but qu'on s'eſt propoſé, on s'en éloignera toujours de plus en plus.

Qúe la clémence au contraire ſuccède à la rigueur ; qu'un Prince né pour le bonheur de ſes peuples n'écoute que la tendreſſe de ſon cœur ; que d'un côté le bras ſéculier ceſſe de ſévir, & que de l'autre des Paſteurs reſpectables redoublent de zèle pour inſtruire les ignorans, pour ramener les brebis égarées, & pour les édifier par une conduite conforme à celle du Maître charitable dont ils ſont les Miniſtres ; & nous verrons bientôt les choſes changer de face. Si l'humanité ſouffre dans les perſécutions ; ſi ceux qui en ſont les victimes conçoivent naturellement de l'averſion pour les auteurs de leurs maux ; & s'il eſt avéré, que l'on ne ſçauroit jamais avoir de la confiance en ceux que l'on regarde comme ſes ennemis ; il eſt inconteſtable auſſi, qu'en voyant ceſſer les calamités qui les oppriment, les Proteſtans

teſtans écouteront plus facilement les inſtructions qu'on voudra leur donner ; & que les démonſtrations d'un docteur éclairé trouveront alors auprès d'eux un accés bien plus facile, Privés d'ailleurs des honneurs ; exclus des charges & des dignités, réduits à la ſimple condition de citoyens, leur induſtrie redoublera ; ils s'enrichiront par leur travail & par le commerce, l'aiſance qu'ils ſe procureront les excitera à deſirer les récompenſes & les diſtinctions que le Gouvernement accorde aux autres ſujets, & dont ils ſont privés par état ; ils ouvriront les yeux, ils recevront l'inſtruction ; la clémence, la douceur & les récompenſes feront rentrer dans le ſein de l'Egliſe ceux que les perſécutions en auroient éloignés pour jamais. En un mot, le zèle en matiere de Religion augmente toujours en raiſon des difficultés qu'on trouve à vaincre : ôtez au peuple la poſſibilité de devenir martyr, & vous diminuerez l'ardeur & le nombre de ſes confeſſeurs ; l'indifférence s'emparera des eſprits, les préjugés tomberont ſucceſſivement, & la vérité ſe frayera le chemin du cœur.

En réfutant cette premiere objection, je

je vous ai dit d'abord, que je ſuppoſois que le principe ſur lequel elle eſt fondée fût véritable ; & dans cette ſuppoſition, j'ai répondu aux conſéquences que l'on en veut tirer.

PERMETTEZ-moi maintenant d'attaquer ce principe même, & de vous prouver que rien n'eſt ſi faux que cette propoſition, par laquelle on avance, que dans un Etat Monarchique il ne doit y avoir qu'une même Religion. Ce principe ſeroit fondé, s'il étoit queſtion de tolérer une Religion dont les maximes fuſſent dangereuſes & contraires aux devoirs des ſujets envers le Souverain ; qui diſpensât ces mêmes ſujets du ſerment de fidélité qu'ils doivent à leur maître ; ou qui enſeignât un morale relâchée & corrompue. Mais dès que ces différentes Religions n'ont que les mêmes principes à l'égard de tous ces devoirs ; dès qu'elles exigent également une fidélité à toute épreuve pour le Souverain ; quelles engagent les ſujets à lui demeurer attachés lors même qu'il eſt d'une communion différente de la leur ; que leur morale ne renferme que les mêmes maximes, & ne preſcrit que la pratique des mêmes

mêmes vertus : Je ne vois pas de raiſon pour ſe refuſer à la tolérance de l'une & de l'autre dans un Etat Monarchique, quoiqu'elles différent entr'elles ſur quelques articles de foi.

Le Catholique, à Berlin, ſera-t-il moins bon ſujet que le Calviniſte, parce qu'il croit à la tranſſubſtantiation, & que l'autre n'y croit pas? Les Hongrois Proteſtans ſe ſont-ils moins ſacrifiés dans la derniere guerre pour leur Souveraine que les Catholiques, quoique les premiers ne reconnoiſſent pas le Saint Pere pour chef de leur Egliſe ? Je veux qu'un zèle indiſcret ſouffle quelquefois le feu de la diſcorde entre les deux partis ; mais alors une Ordonnance, une Déclaration du Souverain ne peut-elle pas y remédier, en puniſſant les premiers auteurs de ces troubles? Sera-t-il néceſſaire de dépeupler l'Etat, pour mettre les habitans d'accord ?

Mais, quand même on voudroit prendre une réſolution ſi violente, du moins faudroit-il auparavant s'aſſurer de la certitude du ſuccès.

Je vous ai prouvé, Monſieur, qu'il eſt impoſſible de déraciner entiérement le Prote-

Proteſtantiſme en France ; je vous ai même démontré que, malgré les émigrations & les perſécutions les plus violentes & les plus longues, les Proteſtans ſont aujourd'hui auſſi forts en nombre qu'ils étoient en 1685 : mais, quand on parviendroit enfin à les extirper entiérement, ce qui ne paroit pas poſſible, ne reſteroit-il pas une ſeconde hydre à combattre ? Les zélateurs ne vous indiqueront-ils pas le même expédient pour vous défaire des prétendus Janſeniſtes ? De la cendre de ces deux ſectes, ne pourroit-il pas naître un nouveau parti ? & ne ſeriez-vous pas réduit ainſi, vû la diverſité des génies des humains, à immoler tous les ſujets, les uns après les autres, plutôt que de les voir tous d'un même ſentiment ? Concluons de-là, que ne vouloir ſouffrir qu'une ſeule Religion dans un Royaume ; c'eſt vouloir en former une République de Platon, c'eſt entreprendre l'impoſſible, c'eſt même ſe donner des peines ſuperflues, puiſque l'expérience nous prouve que la diverſité des Religions peut très-bien ſubſiſter dans un Etat Monarchique.

En effet, quoi de plus abſolu, de plus réglé

réglé & de plus tranquille que le Gouvernement de la Pruſſe ? Les adhérans des trois Religions (*a*) y vivent pourtant en paix, & ils y jouiſſent d'une liberté de conſcience complette. Les Etats de l'Impératrice Reine de Hongrie, loin de ſouffrir par la tolérance, n'ont jamais été ſi puiſſans qu'ils le ſont, depuis que cette Princeſſe a fermé la bouche aux perſécuteurs. Jamais le moindre trouble ne s'eſt élevé au ſujet de la Religion dans le vaſte empire de Ruſſie quoique les Religions Catholique & Proteſtante y ſoient tolérées publiquement. Les Mahométans mêmes ne ſe ſont jamais apperçus que le ſupport qu'ils accordent aux différentes ſectes Chrétiennes ait porté la moindre atteinte ni à la tranquillité dont ils jouiſſent, ni à leur autorité deſpotique. Les troubles ne ſe ſont élevés, le ſang n'a coulé que dans les empires où le zèle des perſécuteurs a voulu paſſer les juſtes bornes de la puiſſance ſpirituelle. Après avoir reconnu l'inutilité des voies de rigueur, après en avoir mille & mille fois éprouvé les funeſtes effets, perſiſterons-

(*a*) La Catholique, la Luthérienne & la Calviniſte. On ne parle pas maintenant des Juifs qui y ſont en très-grand nombre.

ſiſterons-nous encore à être les victimes de nos préjugés.

DEUXIE'ME OBJECTION.

Les maximes des Proteſtans en fait de Religion, & leur conduite paſſée, s'oppoſent à ce qu'ils ſoient tolérés en France.

MAIS, me dira-t'on, les Proteſtans ne méritent pas la grace qu'ils demandent. Inquiets & turbulens, ils ſuivent les principes d'une Religion qui entretient parmi eux cet eſprit Républicain qu'ils ont manifeſté tant de fois. Accoutumés à examiner les dogmes qu'on leur propoſe de croire, ils voudront en faire de même à l'égard des Ordonnances qui émaneront du Trône ; & par ce moyen, on ne pourra jamais compter ſur leur ſoumiſſion, ni ſur leur attachement.

JE vous cite, Monſieur, cette objection, parce que je l'ai ſouvent entendu répéter par des perſonnes prévenues & mal inſtruites, & parce qu'il eſt eſſentiel de détruire de pareils préjugés ; puiſque,

 s'ils

s'ils étoient fondés, ils formeroient un motif très-puiſſant pour empêcher le Gouvernement de ſe prêter à accorder aucunes graces aux Proteſtans.

CETTE objection a deux branches, qu'il faut ſéparer pour y répondre avec ordre. La premiere attaque la doctrine des Religionaires, à l'égard de l'obéiſſance qui eſt due au Souverain : la ſeconde ſe rapporte au caractere qu'on dit leur être propre, & qu'on ſe croit fondé de leur attribuer par leur conduite paſſée & préſente.

„ LORSQU'UNE Religion naît & ſe „ forme dans un état (c'eſt Monſieur de „ Monteſquieu qui parle), (*a*) elle ſuit „ ordinairement le plan du Gouverne- „ ment où elle eſt établie : car les hom- „ mes qui la reçoivent & ceux qui la font „ recevoir n'ont guere d'autres idées de „ police que celle de l'Etat dans lequel „ ils ſont nés.

„ QUAND la Religion Chrétienne „ ſouffrit, il y a deux ſiécles, ce mal- „ heureux partage, qui la diviſe en Ca- „ tholique & en Proteſtante, les peuples „ du Nord embraſſerent la Proteſtante, &

(*a*) Eſprit des Loix, Liv. XXIV. chap. 5.

„ & ceux du Midi garderent la Catholi-
„ que. C'eſt que les peuples du Nord ont
„ & auront toujours un eſprit d'indépen-
„ dance & de liberté, que n'ont pas les
„ peuples du Midi ; & qu'une Religion
„ qui n'a point de chef viſible convient
„ mieux à l'indépendance du climat, que
„ celle qui en a un.

„ DANS les pays mêmes où la Reli-
„ gion Proteſtante s'établit, les révolu-
„ tions ſe firent ſur le plan politique.
„ Luther ayant pour lui de grands Prin-
„ ces, n'auroit guere pu leur faire goû-
„ ter une autorité Eccleſiaſtique qui n'au-
„ roit point eu de prééminences extéri-
„ eures ; & Calvin ayant eu pour lui
„ des peuples qui vivoient dans des Ré-
„ publiques, ou des bourgeois obſcur-
„ cis dans des Monarchies, pouvoit fort
„ bien ne pas établir des prééminences &
„ des dignités ".

JE reſpecte, autant qu'on le doit l'illuſtre Auteur dont je viens de vous citer les propres paroles, & je ſuis bien éloigné de lui diſputer une réputation qu'il s'eſt acquiſe juſtement, & à tant de titres. Mais c'eſt préciſément cette haute opinion que j'ai de ſes lumiéres & de

ſon expérience, qui fait que je ne ſçaurois comprendre comment il a pu s'égager ſi fortement ſur une matiere qui n'eſt pas même ſuſceptible de la moindre obſcurité.

„ Les hommes, dit-il, n'ont guere „ d'autres idées de police *en fait de Reli-* „ *gion*, que celles de l'Etat dans lequel „ ils ſont nés ". Et c'eſt ſur ce fondement qu'il croit pouvoir aſſurer que la Religion Catholique eſt plus propre pour un Etat Monarchique, que la Proteſtante.

Qu'il me ſoit donc permis de demander, ſur quoi ce célébre auteur fondoit la reſſemblance qu'il trouvoit entre l'autorité du chef reſpectable de la Religion Romaine, & les maximes d'un gouvernement Monarchique ? Ce ne ſera ſurement pas en ce que dans celui-ci la volonté du maître ſert de régle pour la conduite des ſujets ; ni dans le droit qu'il a reçu de Dieu, d'expliquer à ſon gré les loix du Royaume, quand elles ont beſoin d'interprétation ; ni dans le pouvoir qu'il tient de ce même Etre ſuprême d'abroger les anciennes loix, lorſque le bien de l'Etat l'exige ; ni enfin en ce

que

que l'autorité ſuprême réſide dans ſa ſeule perſonne, ſoit pour récompenſer le mérite, ſoit pour punir les coupables.

Je crois, que Monſieur de Monteſquieu étoit trop bon Catholique & trop bon François pour adopter des principes qu'on oſeroit à peine ſoutenir au-delà des Monts. La reſſemblance qu'il prétendoit trouver entre l'Egliſe Romaine & le Gouvernement Monarchique ne peut donc conſiſter qu'en ce que dans l'une & l'autre il y a un chef viſible. Il ſemble même nous l'inſinuer, en diſant : „ qu'une Religion qui n'a point de chef „ viſible, convient mieux à l'indépendance du climat, que celle qui en a un ". Mais, en ce cas, je demande encore, ſi un Etat, pour avoir un chef viſible, devient par cela même Monarchique ? Sans parler de la Pologne, l'Angleterre n'a-t'elle pas un chef viſible ? Cependant ſon gouvernement eſt bien éloigné d'être Monarchique, puiſque le Roi n'y peut rien ſans le Parlement. Dirons-nous que la Suéde, qui eſt également gouvernée par un chef viſible, ſoit un Etat Monarchique ? elle, dont la Nation aſſemblée en Diéte a ſeule le Droit de porter des Loix

& de les abroger ; elle, dont le Sénat n'a d'autre autorité que celle qui lui eſt confiée par les Etats qui lui en demandent compte ; elle enfin, dont le Roi n'eſt, pour parler juſte, que le chef & non pas le maitre de la nation ?

QUE l'on compare la conſtitution de ces Royaumes avec celle de l'Egliſe Romaine, & l'autorité des Rois d'Angleterre & de Suéde avec celle du Saint Pére ; & l'on y trouvera une parfaite conformité.

LA Chrêtienté en corps ne formera qu'une même Nation ; les Evêques ſeront ceux que la Providence a deſtinés pour gouverner cette Nation ; le Pape ſera le chef de cette République ſpirituelle ; ſes décrets ſeront toujours reſpectables, mais ils ne ſeront regardés comme regles de foi ; qu'autant qu'ils ſeront déclarés tels dans un Concile par lui convoqué, & auquel il aura préſidé ſoit en perſonne, ſoit par ſes légats. Ceci une fois accordé, ne faudra-t-il pas avouer auſſi que la Hiérarchie de l'Egliſe Romaine eſt plutôt un gouvernement Républiquain que Monarchique ?

EN conſidérant les choſes dans ce point de

de vue, la Religion Romaine vous paroit-elle, Monſieur, plus convenable à un Etat Monarchique, que la Proteſtante ? La premiere reconnoît un chef viſible ; mais l'autorité ſpirituelle réſide dans le corps des Evêques qui ſont ſubordonnés à ce chef. La ſeconde ne reconnoît, à la vérité, que le chef inviſible que nous adorons tous ; mais elle croit lui devoir une obéiſſance abſolue. La premiere a toujours trouvé & trouve encore aujourd'hui des enfans inquiets, qui diſputent ſur les bornes de l'autorité de ſon chef ; & l'autre eſt accoutumée à n'écouter que les arrêts irrévocables de celui à qui toute puiſſance a été donnée dans le ciel & ſur la terre. Les Proteſtans examinent, je le veux ; mais ce n'eſt que pour ſe convaincre que les devoirs qu'on leur impoſe ſont enſeignés dans l'Ecriture Sainte. Ce fait une fois prouvé, leur examen ceſſe, & l'obéiſſance s'enſuit. Leur Religion par conſéquent n'a de ce côté-là rien qui ſoit contraire au Gouvernement Monarchique.

LEUR doctrine, à l'égard de l'obéiſſance due au Souverain, lors même qu'il eſt d'une communion différente, eſt d'ailleurs

ſi claire, ſi pure & ſi préciſe, que s'il eſt des Chrétiens qui pèchent dans cette partie de la morale, ce ne ſont pas eux aſſurément qui méritent ce reproche,

CALVIN enſeigne formellement (*a*) qu'on doit ſe ſoumettre à l'empire non-ſeulement des Princes qui rempliſſent leur charge avec fidélité & probité, *mais de tous en général, de quelque maniere qu'ils gouvernent, & quand même ils ne feroient rien moins que ce qui eſt du devoir des Princes.* Zwingle (*b*) n'ofre d'autre reſſource aux Chrétiens perſécutés *que celle que peut leur procurer leur conſtance dans les ſouffrances & dans le martyre.* Oecolampade (*c*) *loin de plaider la cauſe des révoltés, veut qu'on obéiſſe ſans murmure aux Magiſtrats; & qu'on ſe ſoumette aux Rois, même à ceux qui ſont impies.* Bucer (*d*) *defend d'examiner la légitimité du pouvoir des Princes, & veut qu'on leur obéiſſe ſans réſerve.* Bullinger (*e*) demande, *ſi le pouvoir*

(*a*) Inſt. l. 4, c. 20, par. 25, 29, & Opuſc. & Inſtr. adv. Anabapt. & Libertin. p. 466. & ſeq.

(*b*) Oeuvres de Zwingle, T. I, p. 79. Explication de la Foi Chrêtienne, art. 37.

(*c*) Oecolampade, ſur Daniel, III. 16.

(*d*) Bucer, ſur Rom. XIII.

(*e*) Bulling. ſur Rom. XIII.

voir des Princes impies vient de Dieu ? & il répond : *ſans doute.* Et il aſſure *que c'eſt réſiſter à Dieu, que de ne pas obéir.*

DISPENSEZ-moi, Monſieur, de vous citer un plus grand nombre de paſſages, qui pouroient vous ennuyer, & qui ne feroient que confirmer ce que je viens d'avancer. Permettez-moi auſſi de ne pas faire un parallele peu favorable entre ces déclarations & celle de pluſieurs auteurs d'ailleurs très-célèbres de la communion Romaine. Convenez ſeulement avec moi, que les maximes des Proteſtans à l'égard des devoirs des ſujets envers les Souverains, ne ſont rien moins que contraires au gouvernement Monarchique ; & que Monſieur de Monteſquieu a eu tort d'avancer un fait auſſi deſtitué de fondement. Je vais vous prouver maintenant qu'il n'a pas été plus heureux dans l'application que dans le principe.

CE ſçavant Magiſtrat avance que " lors „ de la grande revolution du ſeiziéme ſiécle, les peuples du Nord embraſſérent „ la Religion Proteſtante, & que ceux „ du Midi garderent la Catholique, parce „ que les peuples du Nord ont & auront „ toujours un eſprit d'indépendance &

„ de

„ de liberté que n'ont pas les peuples du „ Midi “.

Est-il permis de croire que Monſieur de Monteſquieu ait été aſſez peu verſé dans l'hiſtoire, pour donner dans une erreur ſemblable ? Ou n'ai-je pas raiſon de le ſoupçonner d'avoir voulu plaire à une certaine partie de nos compatriotes, & appuyer en même temps ſon ſyſtême ſur les climats ? Auſſi ne m'arrêterai-je pas à réfuter ce paſſage. Les faits parleront à ma place.

Le Dannemarc, où la Religion Proteſtante domine, eſt un Royaume des plus deſpotiques, il eſt pourtant bien éloigné du Midi. Les Etats du Roi de Pruſſe ne ſont guere plus proches de l'Equateur : quoi cependant de plus abſolu que ce Souverain ? La Suiſſe eſt ſituée au même dégré que les Provinces Méridionales de France ; elle ſe trouve cependant très-bien de ſon Gouvernement Republicain ; & la difference des Religions qui y ſont établies, n'a rien diminué du penchant de ces peuples pour la liberté. Ils ont ſecoué le joug de la tyrannie longtemps avant la révolution du ſeiziéme ſiécle, & les Cantons qui ont demeuré ſoumis

à

à l'Egliſe Romaine n'en défendent pas moins leur liberté. Ce n'eſt donc ni le génie particulier des peuples, ni le climat qu'ils habitent, ni la Religion qu'ils profeſſent, qui décident de la forme d'un Gouvernement. En France même le nombre des Proteſtans n'a-t-il pas toujours été très-conſidérable ? & ne le ſeroit-il pas infiniment davantage, ſi l'Edit de Nantes avoit continué d'y ſubſiſter ?

Il eſt vrai que M. de Monteſquieu a prétendu, " que Calvin n'avoit jamais eu „ pour lui que des peuples, qui vivoient „ dans des Républiques ; ou bien *des bourgeois obſcurcis dans les Monarchies* ". Mais, comment a-t-il pu fermer les yeux ſur des faits, que perſonne n'ignore ? Dans quelle claſſe rangera-t'il donc la Princeſſe de Ferrare, la Reine Jeanne d'Albret mere de Henri IV, ce grand Monarque lui-même, les Princes de Condé, de Bouillon & de Rohan, les Coligny, les la Trimouille, les Clermont, les Chatillons, les Sully, les la Force, & tant d'autres illuſtres familles de la France, dont il eſt inutile de vous faire le dénombrement, puiſque vous ſçavez l'hiſtoire de notre patrie ?

Permettez-moi de paſſer à la ſeconde

conde branche de l'objection que je vous ai citée, & qui regarde la conduite paſſée & préſente des Proteſtans, que l'on a coutume de peindre des plus noires couleurs, afin d'indiſpoſer le Gouvernement contr'eux. Si je n'avois à répondre qu'aux invectives du Pere Maimbourg & de ſes ſemblables, mon parti ſeroit bien-tôt pris & je paſſerois cet article ſous ſilence, puiſqu'aujourd'hui la partialité outrée de ces auteurs eſt connue, & que leurs déclamations ſont appreciées à leur juſte valeur.

MAIS ces fauſſes imputations ont été mille fois répetées par d'autres, elles ont été copiées méme par des gens d'eſprit, & ſurtout de nos jours par un Prélat reſpectable (*a*). Je me crois donc obligé de dire un mot, pour prouver que les Proteſtans de France n'ont jamais été ſi coupables, que l'eſprit de parti les a voulu faire paroitre. Je pourrois, à la vérité, me diſpenſer de cette peine, en vous renvoyant à un excellent Ouvrage, qui a paru il y a bientôt trois ans, ſous le titre d'*Accord parfait de la nature, de la raiſon, de la révélation & de la politique*,

(*a*) M. d'Agen, dans ſa Lettre.

que, &c. dont l'auteur, qui s'annonce pour un ancien Capitaine au ſervice de S. M. & pour Proteſtant, entreprend l'apologie de la conduite de ſes fréres, & prouve d'une maniére invincible, que la raiſon, la Réligion & la politique plaident également en faveur de la tolérance. Mais comme ce livre n'a pas été autant répandu en France, qu'il auroit été à ſouhaiter; & qu'étant entre les mains de fort peu de perſonnes, il eſt à craindre que vous n'ayez pas eu occaſion de le voir; je vous repéterai en peu de mots ce que cet auteur a déduit plus au long.

On dit, que les Proteſtans ſont des eſprits inquiets & turbulens; qu'avec eux le trouble & la confuſion ſont entrés dans le Royaume, qu'ils ont été la cauſe des guerres civiles qui ont déſolé la France près de cent ans; que Louis XIV, malgré ſa puiſſance, n'a pu les contenir; & qu'ils donnent encore aujourd'hui des preuves de leur déſobéiſſance. Ce ſont là les imputations. Voici le fait.

En 1520, le Proteſtantiſme a commencé à être préché en France; & juſqu'en 1560, on a fait ſubir à ceux qui adhéroient à la nouvelle doctrine les ſupplices les plus cruels,

cruels, ſans qu'ils aient fait la moindre démarche pour ſe défendre.

Le premier mouvement qu'on a coutume de leur reprocher, c'eſt l'affaire d'Amboiſe, à l'occaſion de laquelle le Prince de Condé fut arrêté, & auroit ſubi le ſupplice, ſi la mort de François II. n'avoit empêché l'exécution de l'Arrêt fatal, que le Cardinal de Lorraine avoit fait rendre contre lui. Mais il faut convenir qu'il y a longtems que les Religionnaires ont été lavés de cette accuſation; & l'on ſçait aujourd'hui à n'en pouvoir douter, que cette célébre conſpiration a eu des motifs bien différens de ceux de la Religion. On étoit bien éloigné d'en vouloir à la perſonne du Roi. Il n'étoit queſtion que de ſe délivrer du joug inſupportable de la maiſon de Guiſe, qui s'étoit emparée des rênes du gouvernement, qui traitoit d'une maniere outrageante les Princes du Sang & tous les Grands du Royaume, & qui laiſſoit entrevoir dès lors les vues ambitieuſes qu'elle avoit formées pour s'emparer du Trône. On vouloit ſe ſaiſir de ces tyrans du peuple, on avoit formé le projet de les livrer aux Etats; & on n'agiſſoit en tout ceci, qu'en conſéquence des

des ſollicitations réitérées de la Reine mere ; les Catholiques les plus zélés étoient entrés dans cette conjuration ainſi que les Proteſtans. Etoit-ce un crime d'obéir à la perſonne la plus reſpectable du Royaume, pour la délivrer, ainſi que le Roi ſon fils, de l'empire tyrannique des Princes étrangers ?

Il en eſt de même de preſque toutes les autres guerres civiles qui ſe ſont élevées par la ſuite, qui n'ont eu que la Religion pour prétexte, & dont la Maiſon de Lorraine a toujours été la premiere cauſe.

Je ne prétends pas cependant juſtifier ici toutes les démarches des Proteſtans d'alors. Mais, s'il eſt pluſieurs occaſions où leur conduite ſemble donner priſe contre eux, du moins devons-nous leur rendre cette juſtice, qu'ils ſont infiniment moins coupables qu'on ne les a voulu faire paroître.

Pour mieux ſentir cette vérité, il n'y a qu'à ſe rappeller l'hiſtoire des Rois Charles IX. & Henri III. ; & s'en rapporter, à cet égard, à ce que l'auteur le plus éclairé & le plus impartial, le Préſident de Thou, nous dit ſur ces regnes. Que l'on ſe repréſente ces Princes élevès dans tous les excès

cès de la débauche, & ſous la conduite d'une mere ambitieuſe, qui ne cherchoit qu'à ſe conſerver l'autorité ſuprême ; que l'on réfléchiſſe ſur la conduite de cette femme cruelle & diſſimulée, qui flattoit tantôt les Guiſes & les appuyoit pour accabler les Bourbons, & qui bientôt après appelloit ces derniers à ſon ſecours, pour être délivrée de la tyrannie des autres. Que l'on ſe figure cette Maiſon de Lorraine, qui, rongée par ces mêmes paſſions, & voyant la branche régnante prête à s'éteindre, vouloit ſe frayer le chemin du Trône au préjudice des héritiers légitimes de la Couronne ; & qui, pour y parvenir, non-ſeulement faiſoit trembler la Reine mere en ſe formant un parti formidable à la Cour & dans la Capitale, mais qui prenoit auſſi la Réligion pour prétexte afin de ſoulever contre les Bourbons, les deux tiers des habitans & tout le Clergé du Royaume. Que l'on conſidere enfin le Prince de Condé, à qui la naiſſance donnoit les droits les plus ſacrés, que mille qualités perſonnelles rendoient reſpectable, & qui ne pouvoit être qu'indigné des entrepriſes criminelles des Guiſes, qui ne diſſimuloient plus

les

les vues coupables qui les guidoient. Que l'on ſonge enfin à ces maſſacres inhumains & à ces cruautés barbares, que l'on exerçoit de tous côtés ſur les Proteſtans; & l'on ne ſera pas étonné que ces malheureux pouſſés à bout, & voyant à leur tête un Prince du Sang qui profeſſoit leur Réligion, & qui étoit né pour gouverner, aient enfin pris les armes pour réprimer la violence par la force, & pour défendre leur vie & leurs biens. Pourrions-nous enfin les blâmer de cette premiére levée de bouclier, eux qui, pendant plus de quarante ans, avoient ſouffert les avanies les plus cruelles; eux qui n'ont tiré l'épée que ſur la réquiſition & les inſtantes priéres de Catherine de Médicis, Reine Régente; eux qui n'ont combattu que pour délivrer leur Roi de la captivité où les Guiſes le retenoient; eux à qui nous avons l'obligation de voir aujourd'hui les dignes deſcendans de Saint Louis ſur le Trône de France; eux enfin, ſans la fidélité & la bravoure deſquels des Princes étrangers auroient uſurpé l'héritage des Bourbons, & les en auroient peut-être privés pour toujours? Traiterons-nous

après cela ces gens-là de rébèles ? Ou n'étoit-ce pas à eux, pour me ſervir de l'expreſſion de l'auteur de l'Accord parfait, n'étoit-ce pas à eux plutôt qu'il falloit donner le nom de Royaliſtes ? & le Duc de Guiſe, le Connétable de Montmorency, & le Maréchal de Saint André, n'étoient-ils pas les vrais rébèles, & les ſeuls ennemis de l'Etat ?

TOUTES les guerres ſuivantes, juſqu'à la publication de l'Edit de Nantes, n'ont pas eu d'autres motifs. On accorda pluſieurs fois la Paix aux Proteſtans, & toujours les Traités furent rompus auſſitôt qu'ils avoient été conclus. Souvent même ces pacifications, ſi nous en croyons nos hiſtoriens les plus reſpectables (*a*), ne ſervirent qu'à inſpirer de la ſécurité aux Réligionnaires, pour les écraſer enſuite d'autant plus facilement. Du moins étoit-ce là le premier motif de ce calme effroyable qui précéda l'affreuſe journée de la Saint Barthelemy. On ſe flattoit alors que le parti Proteſtant étoit entiérement anéanti ; mais une nouvelle guerre prouva qu'on n'avoit fait que

(*a*) De Thou. Mezerai. Le Laboureur.

l'animer davantage ; & cette nouvelle priſe d'armes fut ſuivie de la paix de la Rochelle, qui ne dura guere plus que les précédentes. Charles IX. mourut enfin & Henry III. ſuccéda, Prince foible qui, ſelon le témoignage du Préſident Hénault (*a*), ne parut digne de „ l'empire que tant qu'il ne régna pas. „ Il devint ſuſpect aux Catholiques & „ aux Huguenots par ſa légéreté, & ſe „ rendit mépriſable à tous par une vie „ également ſuperſtitieuſe & libertine.

C'EST ſous lui que la fameuſe Ligue ſe forma. Les horreurs qu'elle produiſit ſont trop connues, pour que je vous les retrace. Je demande ſeulement à tout juge impartial, ſi nous pouvons regarder ces troubles comme une guerre de Religion ? & s'il eſt poſſible que nous blâmions les mouvemens que firent alors les Proteſtans, ſans que nous faſſions en même temps le procès à la mémoire de Henri IV, héritier légitime de la Couronne, & ſoutenu par les Proteſtans contre les fanatiques & les Guiſes qui étoient à leur tête ? Ce

(*a*) Abr. Chronol. 1589.

grand Prince parvint enfin au Trône de ſes peres, en abandonnant la Religion Proteſtante. Ceux qui la profeſſoient ne lui en demeurerent pas moins fidélement attachés, & lui en donnerent les preuves les plus ſignalées. Auſſi ne tarda-t'il pas à récompenſer leur zèle. Après avoir appaiſé tous les troubles, il voulut cimenter pour toujours la paix dans l'intérieur de ſon Royaume, en accordant aux Religionnaires, en 1598. le fameux Edit de Nantes, qui déſormais devoit être la baſe de leur tranquillité & de leur bonheur. Mais à peine en avoient-ils commencé à goûter les doux fruits pendant quelques années, qu'une main parricide trancha les jours de ce Héros. A ſa mort, les inquiétudes des Proteſtans, leurs craintes & leurs maux recommencerent. Henri IV. fut aſſaſſiné en 1610. Dès 1612. on les perſécuta dans bien des endroits, on leur brûla pluſieurs Temples, on maſſacra leurs Miniſtres, on contrevint ouvertement aux Loix établies dans le Béarn: en un mot, l'Edit de Nantes fut violé cruellement ſous la minorité de Louis XIII, & ſous le gouvernement d'une

d'une Princeſſe Italienne, qui avoit apporté en France tous les préjuges de ſa Nation. Les Proteſtans armerent donc de nouveau, pour ſe ſoutenir dans leurs anciennes conceſſions.

Si leur défenſe peut-être en quelque façon regardée comme légitime ſous les Rois précédens, que des Princes étrangers tenoient dans une eſpéce de captivité, & dans un temps où il étoit queſtion de conſerver la Couronne aux véritables héritiers du Trône; leur priſe d'armes ne pourra jamais être approuvée, lorſque leur légitime Souverain, par des raiſons, juſtes ou non, diminua quelques-uns de leurs priviléges, & lorſqu'on exerça même ſur eux pluſieurs cruautés. Ils devoient alors ſe ſouvenir des principes, que leurs premiers docteurs avoient inſpirés à leurs peres; ils devoient imiter la conduite que leurs ancêtres avoient obſervée depuis 1520. juſqu'en 1562; & ils devoient ſouffrir la mort plutôt que de ſe ſoulever. Tel étoit auſſi le ſentiment de leurs meilleurs Théologiens. Un de leurs Synodes y exhortoit en autant de mots

l'aſſemblée de la Rochelle. Tillenus & d'autres avec lui ont écrit des volumes ſur cette matiere ; les Proteſtans du Dauphiné & ceux des Provinces Septentrionales demeurerent dans la ſoumiſſion : Et quand on voudra juger ſans prévention, on reconnoîtra que les autres ne furent entraînés que par l'aſcendant des grands Seigneurs du parti.

AUSSI les vit-on rentrer bientôt en eux-mêmes ; & depuis la pacification de 1629. juſqu'à la révocation de l'Edit de Nantes, ils ont demeuré fidélement attachés à nos Rois, malgré les troubles de la minorité de LOUIS XIV ; malgré la diminution ſucceſſive de leurs priviléges ; malgré les occaſions qui s'étoient préſentées pluſieurs fois de revendiquer avec ſuccès leurs anciennes conceſſions ; malgré les ſollicitations fréquentes de pluſieurs Puiſſances étrangeres ennemies de la France ; & malgré les promeſſes réiterées qu'on leur faiſoit de les ſoutenir efficacement & de ne jamais les abandonner.

POUR preuve de cet attachement & de cette fidélité de leur part, ils ont

les

les témoignages les plus reſpectables & les plus authentiques: je veux dire les propres paroles de LOUIS XIV. même. Dans une Déclaration de 1652. S. M. en confirmant aux Proteſtans les anciennes graces qui leur avoient été accordées, dit, *que ſes Sujets de la R. P. R, lui ont donné des preuves certaines de leur affection & fidélité, & notamment dans les occaſions préſentes, dont Elle demeure très-ſatisfaite.* Le même Roi s'en explique encore plus fortement dans une lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre trois ans après: *J'ai ſujet*, dit-il, en parlant des Proteſtans, *de louer leur fidélite pour mon ſervice. Ils n'obmettent rien pour m'en donner des preuves, même au-delà de ce qui s'en peut imaginer, contribuant en toutes choſes au bien & avantage de mes affaires.* Dans une autre lettre écrite en 1666. à l'Electeur de Brandebourg, qui avoit intercédé auprès du Roi en faveur des Proteſtans; ce Monarque, en donnant à l'Electeur des aſſurances de ſa bienveillance envers ſes ſujets de la R. P. R. ſe ſert entr'autres de ces termes: *J'y ſuis enga-*

gé par ma parole Royale ; & c'eſt la ré-gle que je me preſcris à moi-même, tan, pour obſerver la juſtice, que pour leur té, moigner la ſatisfaction que j'ai de leu zèle, depuis la derniere pacification d' 1629 ; & la reconnoiſſance que j'ai de preuves qu'ils m'ont données de leur fidé-lité pendant les derniers mouvemens, où ils ont pris les armes pour mon ſervice, & ſe ſont oppoſés avec vigueur & avec ſuccès aux mauvais deſſeins qu'un parti de rébellion avoit formé dans mes Etats contre mon autorité.

VOILA, Monſieur, des titres que les préjugés ſeront toujours obligés de reſpecter ; titres qui devroient être lus de tout le monde, & qui ſurement ne peuvent que faire impreſſion ſur l'eſprit du Gouvernement & de notre glorieux Monarque ; titres qui ſont d'autant plus honorables pour les Proteſtans, que juſqu'aujourd'hui leur conduite ne les a point dementis, malgré la révocation de l'Edit de Nantes, & malgré les maux cruels qu'on leur a fait éprouver.

CAR quant à l'affaire des Camiſars & aux mouvemens qui ſe ſont élevés dans

dans les Cévennes, dix-ſept ans après la révocation, nous devons, Monſieur, être aſſez équitables pour ne pas accuſer tout le corps des démarches inconſidérées de quelques fanatiques. Et même s'il faut remonter à la ſource de ces derniers troubles, à quoi les imputerons-nous, ſi ce n'eſt aux perſécutions ſanglantes qu'on a fait éprouver à ces pauvres Montagnards, & au déſeſpoir affreux dans lequel ces mêmes perſécutions les avoient précipités? Le Fanatiſme a-t-il jamais manqué de s'emparer des eſprits; auſſitôt que les perſécutions ont arboré leur étendard dans un endroit? Ne pourrions-nous pas en trouver mille & mille exemples? Et faudra-t-il après cela reprocher à d'autres les ſuites des maux dont nous avons été les premiers auteurs? N'en voyons-nous pas même aujourd'hui des preuves parlantes dans ces prétendus Temples que les peuples de la Xaintonge ont voulu élever & que le Miniſtère vient de faire démolir? Ces excès ne ſont-ils pas inévitables dans un nombre de trois millions de perſonnes dont une grande partie man-

manque d'inſtructions & de lumieres ; qui, quant à la diſcipline, vivent dans une eſpèce d'anarchie ; & qui faute de conducteurs prudens & ſages ne peuvent s'empêcher de tomber dans des égaremens funeſtes ?

CONCLUONS, en diſant, que ni la doctrine, ni la conduite paſſée des Proteſtans ne doivent empêcher le Gouvernement de leur accorder une tolérance civile : & paſſons à une nouvelle objection qui paroit auſſi ſérieuſe que la précédente, mais qui eſt très-facile à détruire.

TROI-

TROISIEME OBJECTION.

La Religion Catholique ne ſouffrira-t-elle pas de la tolérance qu'on accorderoit aux Proteſtans ?

NE blâmons point une crainte ſi louable, & qui, toute mal fondée qu'elle eſt, prouvera toujours de la part de ceux qui en ſont frappés, un véritable amour pour la Religion, & un zèle Chrétien pour la conſervation de l'Egliſe. Je les prie ſeulement de ne pas ſe laiſſer effrayer par un vain phantôme.

EST-CE le nombre des Religionnaires qui prévaudra ſur les Catholiques ? Eſt-ce leur doctrine qui les ſéduira ? Où eſt l'homme raiſonnable qui pourra ſe perſuader l'un ou l'autre ?

CE ne ſera pas en premier lieu le nombre des Proteſtans qui ſera à craindre. Il ne monte aujourd'hui qu'à trois millions, & par conſéquent les Religionnai-

onnaires ne compoſent à peu près que la ſeptiéme partie des ſujets du Roi.

SUPPOSONS qu'à la faveur de la tolérance qu'on leur accorderoit, & par le retour des émigrans qu'elle procureroit, le nombre des Proteſtans fût augmenté environ de deux millions; ils ne formeroient alors pas, ſeulement un quart de la Nation; & par conſéquent ils ſeroient toujours beaucoup plus foibles que ceux qui profeſſent la Religion dominante, & ils ne pourroient jamais cauſer le moindre ombrage,

JE ſçais ce que les Politiques me répondront, & je conviens que leurs raiſons ne ſont pas abſolument deſtituées de fondement. Ils diront que parmi les ſujets Catholiques, il en eſt un nombre très-conſidérable qui ſe ſont voués au ſervice de l'Egliſe, & qui par cela même, quant à la propagation, ſont morts pour l'Etat: que cet inconvénient ne ſe rencontre point parmi les Proteſtans, qui peuvent tous embraſſer l'état du mariage: que par conſéquent ils augmenteront toujours plus que les ſujets Catholiques, qu'ils les égale-

égaleront ainſi peu à peu, que même ils les ſurpaſſeront au bout d'un certain nombre d'années ; & que parvenus à cette ſupériorité, ils pourroient à leur tour opprimer la Religion dominante.

POUR répondre à cette objection, il ſuffira de faire les obſervations ſuivantes : 1o. Que le nombre des Eccléſiaſtiques n'eſt pas aſſez conſidérable en France pour rendre bien ſenſible la différence de la multiplication entre les ſujets Proteſtans & Catholiques ; que deux Cent mille perſonnes qui compoſent à peu près le Clergé Séculier & Régulier de France, ne forment pas un objet bien remarquable, ſur un nombre de dix-ſept millions ; & qu'en ſuivant le calcul établi par nos Phyſiciens modernes, il faudroit aux Religionnaires une ſuite de pluſieurs ſiècles pour arriver ſeulement à une apparence de parité. Fondé ſur ce principe, je demande, s'il faudra agir contre les intérêts préſens de l'Etat, pour prévenir des inconvéniens qu'une combinaiſon trés-incertaine nous fait craindre après une révolution de pluſieurs ſiécles ? Une politique

tique de cette eſpèce amuſera peut-être quelques ſpéculateurs oiſifs ; mais je doute fort que de pareilles maximes fixent jamais l'attention du Gouvernement.

QUELLE révolution dans le ſyſtême de l'Europe depuis LOUIS XI juſqu'à LOUIS XV ! Quelle différence d'intérêts parmi les Puiſſances ! Quel changement dans la façon de penſer, & dans les mœurs des ſujets ! Si l'on eſt forcé de convenir que ceux qui vivoient ſous le premier de ces Rois, ſeroient néceſſairement trompés en formant des ſyſtêmes pour le tems où nous ſommes ; ſe flattera-t-on que les idées de nos Politiques actuels s'accorderont mieux avec les événemsns qui arriveront dans le vingt-un où le vingt-deuxiéme ſiécle ?

2°. NE dépend-il pas du Gouvernement de diminuer le trop grand nombre des Célibataires ? Les Loix ont fixé l'âge auquel il eſt permis à un citoyen de prendre des engagemens civils. Ne ſeroit-il pas à ſouhaiter que ces mêmes Loix s'étendiſſent ſur le plus ſérieux, le

plus

plus important & le plus redoutable de tous les engagemens ? Celui qui s'eſt voué au célibat à l'âge de ſeize ans, ſera-t'il porté à faire les mêmes vœux dix ans plus tard ?

3°. Si, d'un côté, les Proteſtans augmentent en nombre plus que les Catholiques, ils doivent néceſſairement diminuer de l'autre, par la converſion de ceux qui abandonneront leurs opinions, pour rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Cette diminution au contraire ne ſera point à craindre pour la Religiou dominante, qui a le pouvoir de combler de graces ceux qui ſe rangent ſous ſes drapeaux, & qui ſeule eſt en poſſeſſion des charges, des honneurs & des dignités. Par cette même raiſon il eſt évident, que, quand en France les Catholiques & les Proteſtans ſeroient égaux en nombre, les derniers ſeroient toujours d'une condition beaucoup inférieure aux premiers, puiſque privés des emplois & des charges, ils vivroient dans une dépendance parfaite, & ne pourroient jamais donner le moindre ombrage au Souverain.

Je dis enfin, que quand même les Proteſtans parviendroient à une ſupériorité marquée, ce qui paroît moralement impoſſible, on ne ſçauroit ſuppoſer ſans injuſtice, que leur ſoumiſſion & leur attachement en ſouffriſſent la moindre altération. Soyons aſſez équitables pour ne pas les charger de crimes imaginaires que leurs deſcendans pourroient commettre; & ne nous privons pas d'un bien préſent & certain, pour empêcher un mal qui n'arrivera jamais. Jugeons plutôt de l'avenir par le paſſé. Les Proteſtans ont été conſtamment attachés à nos Rois; & je vous ai prouvé, que s'ils ont pris les armes, ce n'a été que contre les ennemis de l'Etat. Le changement de Henri IV. n'a rien diminué de leur zèle pour ce grand Prince. Sous Louis XIII, quelques-uns ſe ſont laiſſés entraîner par les Grands du Royaume pendant quelques années; mais le plus grand nombre a demeuré fidéle, & le reſte rentra bien-tôt dans le devoir. Louis XIV. s'eſt loué lui-même de leur bonne conduite pendant les troubles de ſa minorité. Ils n'ont

point

point démenti cet éloge pendant tout le temps qui a ſuivi ; & de nos jours encore, ils ſe ſont rendus dignes des mêmes témoignages.

QUELLES preuves n'ont-ils pas données de leur ſoumiſſion dans la derniere guerre, & ſurtout lors de l'irruption des troupes ennemies dans la Provence ? Au lieu de prêter l'oreille aux émiſſaires des Princes étrangers, & au lieu de ſe laiſſer ſéduire par des manifeſtes qu'on avoit répandus parmi eux, ils n'ont écouté que leur devoir, & leurs Miniſtres n'ont ceſſé de les exhorter à la ſoumiſſion & à la fidélité. Or, s'ils ont témoigné tant d'attachement dans des Provinces, où ils ont dès à préſent une ſupériorité décidée en nombre ; & dans un temps, où d'un côté, on les vexoit par des impoſitions, des taxes, des enlévemens d'enfans, des empriſonnemens & des peines afflictives & mêmes capitales ; & où de l'autre, on faiſoit jouer tous les reſſorts imaginables pour les exciter à la rébellion ; que ne devons-nous point attendre d'eux, lorſque la clémence du Monarque le-

vera le bras qui s'étoit appeſanti ſur leurs têtes ? Concluons de toutes ces réflexions, que jamais la Religion Catholique n'aura rien à craindre du nombre des Proteſtans : ajoutons, qu'elle doit être dans la même ſécurité à l'égard de leur doctrine.

En effet, Monſieur, peut-on être bien perſuadé de ſa Religion, & cependant prévoir des revers ſi contradictoirement oppoſés aux aſſurances formelles que nous donne l'Evangile ? Ce ne ſeront ſurement pas les reſpectables Prélats qui gouvernent aujourd'hui l'Egliſe de France, qui reſſentiront une crainte ſi peu Chrétienne. Ils ſçavent ce que le Sauveur a promis à ſon Egliſe (*a*), & ils ſont bien éloignés de douter de la certitude de ces prédictions. Ils ſont perſuadés que ce n'eſt pas ſur la chair que nous devons fonder nôtre eſpérance (*b*). Ils ſont inſtruits de la réponſe que nôtre divin Maître fit à ſes Diſciples, lorſqu'ils voulurent faire tomber le

(*a*) Matth. XVI. 18.
(*b*) Jerem. XVII. 5.

le feu du Ciel ſur les Samaritains (*a*), & ils ne doutent pas de la ſageſſe du Conſeil que Gamaliel donna autrefois à ſes Collégues (*b*). L'expérience leur a appris que la violence ne fait qu'aigrir les eſprits; & qu'on doit tout attendre au contraire d'un zèle charitable.

PAR les voyes de rigueur les brebis égarées ſe ſont encore éloignées davantage. Par la douceur & la tolérance, ils les toucheront, ils les rendront dociles, ils les rameneront. Au lieu de voir diminuer leurs troupeaux, ils auront la ſatisfaction de les voir augmenter tous les jours; & ce ſera pour eux la conſolation la plus douce dans le Miniſtère pénible dont ils ſont chargés, & dont ils ſont reſponſables à l'Etre ſuprême. Pluſieurs d'entr'eux en ont déja éprouvé les heureux effets; & le feû Cardinal de Rohan a plus fait de Proſélytes dans le ſeul Evêché de Strasbourg, par ſa douceur & ſa charité, que les perſécutions n'en ont attirés dans tout le reſte du Royaume. Puiſſe ſon exemple être ſui-

(*a*) Luc. IX. 5.
(*b*) Act. V, 32. & ſuiv.

vi ! puiſſe-t'il être imité par tous les Princes & par tous les Paſteurs de l'Egliſe !

QUATRIEME OBJECTION.

La gloire du Roi eſt intereſſée à ne point révoquer ce que LOUIS XIV. *a fait, & ce qu'il a lui-même confirmé par ſes Ordonnances.*

J'AVOUE, Monſieur, que j'ai héſité pendant quelques temps de répondre à cette objection ; parce que j'ai encore de la peine à me perſuader qu'on la propoſe bien ſérieuſement. La gloire d'un Monarque conſiſteroit-elle donc à maintenir invariablement tout ce que ſes prédéceſſeurs ont fait, quelqu'inconvénient qui pût en réſulter pour l'Etat ? Oſeroit-on ſoutenir cette thèſe, ſans prononcer contre LOUIS XIV ? Ce Prince n'a-t'il pas cru pouvoir révoquer l'Edit irrévocable de ſon Ayeul ?

EN

En vain me dira-t'on que l'époque la plus glorieuſe du regne de ce grand Roi a été celle où il parvint à l'extirpation de l'héréſie en France. En vain fera-t'on valoir les trophées qui ont été élevés à cette occaſion dans le Royaume; les félicitations que ce Monarque en a reçues de toutes les Puiſſances Catholiques; la ſatisfaction particuliere qu'il doit avoir reſſentie de la converſion d'un ſi grand nombre de ſes ſujets, & les chants de victoire qui retentirent alors dans l'Egliſe.

Que deviendront ces acclamations & ces triomphes, s'il eſt prouvé aujourd'hui, que le nombre des Proteſtans eſt pour le moins auſſi fort qu'il étoit en 1685? que les violences exercées contre eux n'ont fait que des hypocrites & des relaps? que les liſtes nombreuſes des nouveaux convertis, qu'on a oſé produire, ne contenoient que des ſignatures extorquées par les Dragons? que les Intendans intimidés ou ſéduits par les premiers auteurs de ces perſécutions, ont contribué par leurs rapports à ſurprendre la Religion

du Souverain? & que LOUIS XIV. enfin croyoit l'héréſie extirpée dans ſon Royaume, lorſqu'il fourmilloit encore de Proteſtans?

AU LIEU donc de joindre nos acclamations à celles des zélateurs outrés; au lieu d'immoler à la flatterie le bien de l'Etat, déplorons plutôt les maux dont ce funeſte Edit révocatoire a été la cauſe; maux qui ne peuvent que pénétrer de douleur tout véritable patriote; maux qui ne ſeroient jamais arrivés, ſi la vérité des faits avoit pu franchir les barrieres qu'on avoit miſes entre elle & le Trône; maux qui auroient fait verſer des larmes à ce grand Prince, dont la magnanimité eſt connue de tout le monde; maux enfin dont il auroit ſurement arrêté le cours, s'il en avoit pu prévoir les funeſtes ſuites, & s'il eût pu entendre les cris des malheureux qui les enduroient.

OR la vérité étant expoſée aujourd'hui au grand jour; la malheureuſe condition de trois millions de Proteſtans dans le Royaume étant connue du Miniſtère; & le motif du fatal arrêt pro-

prononcé contr'eux n'ayant jamais exiſté, & n'exiſtant pas davantage aujourd'hui; je vous demande, Monſieur, quel déshonneur il y auroit de le révoquer? L'humanité n'exige-t'elle pas, au contraire, qu'on adouciſſe le ſort d'un nombre ſi conſidérable de citoyens, qui ſont non-ſeulement utiles, mais qui ſont même indiſpenſablement néceſſaires à l'Etat; qui ſont zélés pour la gloire de notre auguſte Maître; qui ſont prêts à verſer pour ſon ſervice juſqu'à la derniere goutte de leur ſang, & à qui on ne peut reprocher d'autre crime que l'attachement aux opinions de leurs peres?

Mais, ſera-t'il dit dans nos annales, que LOUIS XV. a fait revivre l'héréſie en France? Non, Monſieur: mais, on dira, que ce digne deſcendant du grand Henri a ſoutenu le titre de Pere du peuple, qu'a porté autrefois ce Héros; on dira que chaque jour de ſon heureux regne a prouvé combien il mérite le nom de Bienaimé, que ſon peuple lui a donné. On dira qu'il n'y a pas eu un ſeul de ſes ſujets qui n'ait reſſen-

ti les effets de ſa clémence. On dira, qu'occupé uniquement du bonheur de ſon Royaume, il n'a pu voir ſans douleur l'état déplorable de tant d'infortunés, dont les ancêtres ont donné de ſi grandes preuves de leur fidélité. On dira, qu'après avoir inutilement eſſayé les voies de rigueur, il a tâché de les attirer dans le ſein de l'Egliſe par la douceur & la clémence. On dira, que non content d'immortaliſer ſon nom par la conſervation de ſes vaſtes conquêtes, il a recherché avant tout la ſeule gloire digne d'un Monarque, qui conſiſte à rendre ſon Royaume floriſſant, à être redoutable à ſes ennemis, & à faire goûter à ſes ſujets les avantages de la paix.

Que l'on vante tant qu'on voudra la valeur invincible de ces Conquérans, dont l'Univers étonné admire les progrès rapides; & qui, au jugement du ſage, méritent tout au plus le nom de ſoldats heureux. Alexandre a ſoumis à ſon empire la moitié de l'Aſie. Céſar a vaincu les Gaules, il a domté les Germains, & il a donné des fers à ſa propre patrie. Leur gloire eſt grande, & leur nom

ſera

ſera connu de nos derniers neveux. Mais l'honneur qu'ils ſe ſont acquis vaudra-t'il les juſtes éloges que Titus s'eſt attirés ; lui, qui ne s'eſt occupé qu'à veiller à la félicité des citoyens ; lui, qui au lieu d'étendre les limites de l'Empire, n'a ſongé qu'au bonheur de ſes ſujets, lui, qui même en puniſſant des rébéles, n'a pu s'empêcher de répandre des larmes ſur leur ſort ? On ſera toujours ſurpris de la valeur d'Alexandre, on admirera la prudence de Céſar ; mais ni l'un ni l'autre ne ſeront appellés les Delices du genre humain, comme Titus, ni regardés comme les meilleurs des Princes, ainſi que Trajan.

POUR les Monarques, ainſi que pour le reſte de humains, il n'eſt qu'un chemin pour aller à la vraie gloire. C'eſt de fournir dignement la carriere, dans laquelle ils ont été placés par la Providence. Deſtinés à régner ſur de vaſtes Provinces, ils ſont jugés par la poſtérité, non ſur l'étendue du Royaume qu'ils ont gouverné ; mais ſur le bonheur dont ils ont fait jouir les peuples qui l'habitent ; non ſur les éloges des flatteurs dont

dont les Trônes ſont environnés ; mais ſur les acclamations de joie d'une nation quils ont rendu heureuſe.

Ces maximes ont toujours ſervi de guides au Prince magnanime & bienfaiſant, auquel nous avons le bonheur d'être ſoumis. Grand dans la guerre, lorſque les ennemis le forcerent à prendre les armes pour donner du ſecours à ſes Alliés ; plus grand encore, lorſqu'après avoir vaincu les Puiſſances ennemies, il ſacrifia ſes propres intérêts pour donner la paix à l'Europe, & pour épargner le ſang de ſes ſujets.

Après des preuves ſi marquées de ſa grandeur d'ame, les Proteſtans de France pourroient-ils encore déſeſpérer de leur ſort, tandis que l'intérêt de toute la Nation ſe joint à la clémence du Prince pour plaider en leur faveur ; & pour engager le meilleur des Monarques à finir leur miſere ? Pour hâter un événement ſi glorieux pour S. M. & ſi eſſentiel pour l'avantage du Royaume, je voudrois que ma foible voix pût ſe faire entendre juſqu'à ceux à qui le Monarque a confié une partie de ſon autorité, & même juſqu'au

qu'au pied du Trône. Je peindrois à ce Pere du peuple des maux qui juſquici ont été cachés à ſes yeux; je le conjurerois de jetter un regard de pitié ſur ce nombre conſidérable de malheureux ſujets, dont une partie gémit dans le Royaume ſous le joug le plus inſupportable; & dont l'autre, errant dans l'exil, brûle de retourner dans ſa patrie, pour lui conſacrer ſon travail & ſon ſang; je ſerois l'interprête de plus de 500, 000 innocens, fruits malheureux des mariages clandeſtins dont j'ai parlé; que les loix ſubſiſtantes menacent d'être privés de tout état, & qui ne manqueroient pas de porter le trouble & la confuſion dans preſque toutes les Provinces du Royaume; je tracerois aux yeux de Sa Majeſté ces campagnes abandonnées, & ces landes ſtériles qui ne demandent que la main du cultivateur, pour rendre avec uſure les biens qui leur ſeroient confiés. Je ferois une deſcription de ce découragement affreux qui regne parmi cet infortuné peuple, par les vexations qu'on lui fait endurer; la ruine des manufactures, la décadence du commerce, la foibleſſe

de

de nos colonies, la diminution de nos forces maritimes, la retraite des riches, le déſeſpoir des pauvres, la conſtance malgré cela de tous, à ne fléchir le cœur du Prince que par leur patience & par leur attachement, les vœux qu'ils forment juſques dans leurs aſſemblées de Religion pour la proſpérité de ſon regne, pour la prolongation de ſes jours & pour la conſervation de la famille Royale; la néceſſité affreuſe où on les met de manquer où à la ſoumiſſion envers leur Souverain, ou à l'obéiſſance envers l'Etre ſuprême; & l'impoſſibilité où ils ſont de concilier l'un & l'autre de ces devoirs, ſans outrager la Religion dans laquelle ils ont été élevés, & qu'ils ne croyent pouvoir abandonner ſans trahir leur conſcience.

QUELS moyens efficaces pour toucher le cœur d'un Monarque, dont la bonté eſt le caractère dominant, dont l'humanité eſt univerſellement connue, & qui n'a jamais ceſſé de donner à ſon peuple des preuves de ſa tendreſſe paternelle! Il ſeroit ému de compaſſion: il détruiroit le ſouvenir des maux paſſés,

il